

ANNEXES

DÉTAIL DES ANNEXES :

Annexe n° 1	Désignation du commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif
Annexe n° 2	Arrêté préfectoral n° 017/19/SPSB/PPPI/ICPE du 3 juillet 2019 portant organisation de l'enquête publique
Annexes n° 3 a et b	Parution presse du 5 juillet 2019
Annexes n° 4 a et b	Parution presse du 22 juillet 2019
Annexe n° 5	Photos des affichages dans les mairies.
Annexes n° 6 a et b	Certificats d'affichage des maires de Saint-André et Bras-Panon
Annexe n° 7 a et b	Photos des affichages d'avis sur le site
Annexe n° 8	Photos des affichages des avis réinstallés sur le site
Annexe n° 9	Photo de la dégradation de l'affichage sur site
Annexe n° 10	Capture d'écran de la mise en ligne du dossier sur le site internet de la Préfecture
Annexe n° 11	Tract du Collectif « Protège Nout Patelin » distribué en boîtes aux lettres ou en porte-à-porte
Annexe n° 12	Tract du Collectif « Protège Nout Patelin » distribué sur la voie publique
Annexe n° 13	Pétition internet « Dites NON à la carrière Patelin, Saint-André »
Annexe n° 14	Extraits illustrant la pétition papier de 2654 signataires
Annexe n° 15	Accusé de réception de remise du PV de synthèse des observations
Annexe n° 16	Procès-verbal de synthèse
Annexe n° 17	Réponse du maître d'ouvrage au PV de synthèse des observations

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.
Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA RÉUNION

26/04/2019

N° E19000015 /97

LE MAGISTRAT DÉLÉGUÉ

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 25/04/2019, la lettre par laquelle la Sous-préfète de Saint-Benoît demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Demande d'autorisation, au titre de la législation sur les installations classées, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu dit 'Chemin Patelin' sur le territoire de la commune de Saint-André, présentée par la société PREFABLOC AGREGATS.

Vu le code de l'environnement ;

Vu la décision du président du tribunal administratif de La Réunion du 9 février 2019 portant délégation en matière d'enquêtes publiques ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Hubert DI NATALE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la Sous-préfète de Saint-Benoît, à la société PREFABLOC AGREGATS et à Monsieur Hubert DI NATALE.

Fait à Saint-Denis, le 26/04/2019

Le magistrat délégué,

Jean-Philippe SEVAL

Pour expédition conforme,
La greffière en chef,

Bénédicta PUIG



ANNEXE 1

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.



PREFET DE LA REUNION

Sous-Préfecture de Saint-Benoit

SAINT-BENOIT, le 3 JUL. 2019

Pôle politiques publiques
interministérielles

Service ICPE

ARRETE n° 017 /19/SPSB/PPPI/ICPE

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « Chemin Patelin » sur le territoire de la commune de Saint-André.

LE PREFET DE LA REUNION
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** les articles R512-1 et suivants, R122-1 et suivants, R123-1 et suivants, L122-1 et suivants, L123-1 et suivants, et L511-1 à L517-2 du Code de l'environnement ;
 - VU** la liste des commissaires enquêteurs au titre de l'année 2019 établie en application des articles D 123-38 à R 123-43 du Code de l'environnement le 7 novembre 2018 ;
 - VU** l'arrêté n° 2268 en date du 17 juin 2019 portant délégation de signature à Madame Véronique BEUVE, sous-préfète de Saint-Benoit et à ses collaborateurs ;
 - VU** la demande d'autorisation environnementale en date du 26 juin 2017 présentée par la société PREFABLOC AGREGATS pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « Chemin Patelin » sur le territoire de la commune de Saint-André, complétée par le courrier du pétitionnaire le 13 février 2018 ;
 - VU** le rapport de recevabilité établi par l'inspecteur des installations classées en date du 1^{er} mars 2019 ;
 - VU** la décision du 26 avril 2019 du président du Tribunal administratif désignant un commissaire enquêteur ;
 - VU** l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de La Réunion n° MRAE 2019APREU6 du 12 juin 2019, consultable sur le site Internet de la préfecture de La Réunion ;
- CONSIDERANT** que le projet constitue une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) et qu'il y a lieu de le soumettre aux formalités d'enquête publique prescrites par le Code visé ci-dessus ;
- CONSIDERANT** qu'en application de l'article L123-2 du Code de l'environnement, les projets soumis à étude d'impact font l'objet d'une enquête publique prévue à l'article L123-1 du même Code ;

14

7 avenue François Mitterrand 97430 SAINT-BENOIT
Courriel : scm-prefecture-de-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr - Standard : 02 62 40 89 60 - Fax : 02 62 50 34 88

ANNEXE 2

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

ARRETE

ARTICLE 1 - il sera procédé sur le territoire des communes de Saint-André et Bras Panon du **22 juillet 2019 au 22 août 2019 inclus** à une enquête publique préalable à l'autorisation préfectorale concernant l'autorisation, au titre de la législation sur les ICPE, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « Chemin Patelin » sur le territoire de la commune de Saint-André

ARTICLE 2 - le responsable du projet est :
Monsieur Fabrice VALMOREX
Directeur de la société PREFABLOC AGREGATS
18 rue Jean Cocteau
97480 SAINT JOSEPH

ARTICLE 3 - pendant la durée de l'enquête publique, le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés aux mairies de Saint-André et de Bras Panon pour être tenus à la disposition du public. Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations éventuelles sur le registre. Les observations pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (mairie de Saint-André) ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr.
Les observations adressées par écrit seront tenues à la disposition du public.

ARTICLE 4 - Le dossier comprend une évaluation environnementale et une étude d'impact qui seront publiés sur le site Internet de la préfecture : <http://www.reunion.gouv.fr>

dans la rubrique :

Publications - Environnement et urbanisme - installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Autorisations - Arrondissement de Saint-Benoît

ARTICLE 5 - les registres d'enquête à feuillets non mobiles seront ouverts, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur.

ARTICLE 6 - **M. Hubert DI NATALE** est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il assurera des permanences en mairies de Saint-André et de Bras Panon aux jours et heures suivants :

Mairie de Saint-André

* le lundi 22 juillet 2019	de 9 h 00 à 12 h 00
* le lundi 29 juillet 2019	de 13 h 00 à 16 h 00
* le mercredi 7 août 2019	de 11 h 00 à 14 h 00
* le vendredi 16 août 2019	de 10 h 00 à 13 h 00
* le jeudi 22 août 2019	de 13 h 00 à 16 h 00

Mairie de Bras Panon

* le jeudi 25 juillet 2019	de 9 h 00 à 12 h 00
* le mardi 13 août 2019	de 13 h 00 à 16 h 00

ARTICLE 7 - un avis au public sera affiché aux frais du pétitionnaire dans les mairies de Saint-André et Bras Panon et éventuellement dans leur mairie annexe au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci.

L'accomplissement de cette formalité qui incombe aux maires sera justifiée par eux.

24

ANNEXE 2

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Par ailleurs, le sous-préfet fera insérer en caractères apparents et aux frais du pétitionnaire, un avis dans deux journaux locaux. Une première fois au moins 15 jours avant le début de l'enquête et une deuxième fois pendant les 8 premiers jours de l'enquête publique. En outre, l'avis sera publié sur le site Internet de la préfecture : <http://www.reunion.gouv.fr>

dans la rubrique :

Publications - Environnement et urbanisme – Participation du public – Avis d'ouverture d'enquête publique.

Enfin, le responsable du projet procédera, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, à l'affichage de l'avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches devront être visibles et lisibles de la ou des voies publiques, et être conformes à l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique.

ARTICLE 8 - à l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. En cas de pluralité de lieux d'enquête, les registres seront transmis sans délai au commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, plan ou programme, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet, plan ou programme en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées au titre de l'enquête relative à l'autorisation d'exploiter une carrière, une installation de traitement de matériaux, une station de transit de matériaux et un stockage de déchets inertes sur le territoire de la commune de Saint-André, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra, dans un délai de trente jours à compter de la date de la clôture de l'enquête, à l'autorité compétente pour organiser l'enquête, l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal administratif.

L'autorité compétente adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au responsable du projet. Elle adressera également à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête publique pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public sur le site Internet de la préfecture <http://www.reunion.gouv.fr>

dans la rubrique :

Publications – Environnement et urbanisme – Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – Autorisation – Arrondissement de Saint-Benoît.

Toute personne pourra prendre connaissance, à la sous-préfecture ainsi qu'à la mairie de Saint-André, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

3/4

7 avenue François Mitterrand 97420 SAINT-BENOÎT
Courriel : scas-prefecture-de-sibenoit@reunion.pref.gouv.fr - Standard : 02 62 40 89 60 - Fax : 02 62 50 34 88

ANNEXE 2

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

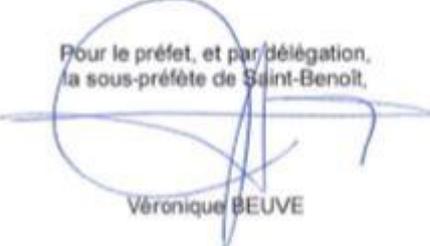
Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

ARTICLE 9 - les conseils municipaux des communes de Saint-André et de Bras Panon (communes concernées par le rayon d'affichage) seront appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

ARTICLE 10 - le préfet pourra statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation d'exploiter assortie des prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

ARTICLE 11 - la sous-préfète de Saint-Benoît, les maires de Saint-André et de Bras Panon, le directeur de la DEAL et le commissaire enquêteur seront chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet, et par délégation,
la sous-préfète de Saint-Benoît,



Véronique BEUVE

ANNEXE 2

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

EMPLOI offres



LA VILLE DE SAINT-MARIE Recrute selon conditions ci-dessous : - Un secrétaire (M/F) - Un secrétaire Service à la population (M/F) - Un secrétaire Marché Public (M/F) - Un agent technique (M/F) - Un secrétaire de Service Juridique et Réglementaire (M/F) - Un secrétaire (M/F) - CV avant le 15 juillet 2019. Adresse : Mairie de Sainte-Marie, 3 Rue de la République 97420 SAINT-MARIE. Tél : 02 62 48 10 00. Site : www.sainte-marie.re

COMMUNIQUES officiels



AVIS AUX DIPLOMES ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 Monsieur le Maire de la Plage des Français, Marc LUC, vous informe que la cérémonie de remise des diplômes de la Plage des Français aura lieu le Mercredi 11 juillet 2019 à 10h00. A l'Espérance Culturelle Guy-Agnès.

Les inscriptions pourront être effectuées à compter du 02 juillet 2019. Pour la liste, vous devez compléter la fiche d'inscription qui sera disponible dès le 1er juillet 2019. - à l'adresse de la mairie - à l'adresse de la mairie - à l'adresse de la mairie

Le Maire de la Plage des Français, Marc LUC, vous informe que la cérémonie de remise des diplômes de la Plage des Français aura lieu le Mercredi 11 juillet 2019 à 10h00. A l'Espérance Culturelle Guy-Agnès.

Le Maire de la Plage des Français, Marc LUC, vous informe que la cérémonie de remise des diplômes de la Plage des Français aura lieu le Mercredi 11 juillet 2019 à 10h00. A l'Espérance Culturelle Guy-Agnès.

Le Maire de la Plage des Français, Marc LUC, vous informe que la cérémonie de remise des diplômes de la Plage des Français aura lieu le Mercredi 11 juillet 2019 à 10h00. A l'Espérance Culturelle Guy-Agnès.

Le Maire de la Plage des Français, Marc LUC, vous informe que la cérémonie de remise des diplômes de la Plage des Français aura lieu le Mercredi 11 juillet 2019 à 10h00. A l'Espérance Culturelle Guy-Agnès.



PRÉFET DE LA RÉGION AVIS AU PUBLIC M. le Préfet informe que la société PREFABLOC AGREGATS pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « Chemin Patelin » sur le territoire de la commune de Saint-André.

Table with 4 columns: Désignation des installations, Nature de l'Installation, Surface, Volume. Includes details for 'Exploitation de carrière', 'Installation de traitement de matériaux', 'Station de transit de matériaux', and 'Stockage de déchets inertes'.

Installation de stockage, traitement, triage, stockage, valorisation de déchets inertes implantés au lieu-dit « Chemin Patelin » sur le territoire de la commune de Saint-André.

Le Maire de la Plage des Français, Marc LUC, vous informe que la cérémonie de remise des diplômes de la Plage des Français aura lieu le Mercredi 11 juillet 2019 à 10h00. A l'Espérance Culturelle Guy-Agnès.

Le Maire de la Plage des Français, Marc LUC, vous informe que la cérémonie de remise des diplômes de la Plage des Français aura lieu le Mercredi 11 juillet 2019 à 10h00. A l'Espérance Culturelle Guy-Agnès.

Le Maire de la Plage des Français, Marc LUC, vous informe que la cérémonie de remise des diplômes de la Plage des Français aura lieu le Mercredi 11 juillet 2019 à 10h00. A l'Espérance Culturelle Guy-Agnès.

Le Maire de la Plage des Français, Marc LUC, vous informe que la cérémonie de remise des diplômes de la Plage des Français aura lieu le Mercredi 11 juillet 2019 à 10h00. A l'Espérance Culturelle Guy-Agnès.

AVIS DE MODIFICATION PRIME... Avis de modification de la prime accordée aux entreprises locales pour l'achat de produits locaux.

AVIS DE MODIFICATION PRIME... Avis de modification de la prime accordée aux entreprises locales pour l'achat de produits locaux.

AVIS DE MODIFICATION PRIME... Avis de modification de la prime accordée aux entreprises locales pour l'achat de produits locaux.

AVIS DE MODIFICATION PRIME... Avis de modification de la prime accordée aux entreprises locales pour l'achat de produits locaux.

AVIS DE MODIFICATION PRIME... Avis de modification de la prime accordée aux entreprises locales pour l'achat de produits locaux.

AVIS DE MODIFICATION PRIME... Avis de modification de la prime accordée aux entreprises locales pour l'achat de produits locaux.

AVIS DE MODIFICATION PRIME... Avis de modification de la prime accordée aux entreprises locales pour l'achat de produits locaux.

AVIS DE MODIFICATION PRIME... Avis de modification de la prime accordée aux entreprises locales pour l'achat de produits locaux.

AVIS DE MODIFICATION PRIME... Avis de modification de la prime accordée aux entreprises locales pour l'achat de produits locaux.

AVIS DE MODIFICATION PRIME... Avis de modification de la prime accordée aux entreprises locales pour l'achat de produits locaux.

AVIS DE MODIFICATION PRIME... Avis de modification de la prime accordée aux entreprises locales pour l'achat de produits locaux.

AVIS DE MODIFICATION PRIME... Avis de modification de la prime accordée aux entreprises locales pour l'achat de produits locaux.

AVIS DE MODIFICATION PRIME... Avis de modification de la prime accordée aux entreprises locales pour l'achat de produits locaux.

AVIS DE MODIFICATION PRIME... Avis de modification de la prime accordée aux entreprises locales pour l'achat de produits locaux.

AVIS DE MODIFICATION PRIME... Avis de modification de la prime accordée aux entreprises locales pour l'achat de produits locaux.

AVIS DE MODIFICATION PRIME... Avis de modification de la prime accordée aux entreprises locales pour l'achat de produits locaux.

CARNET DU JIR remerciements



Mme DENAIN Evéline (née Mme TAMERLO) née HAMO. Je tiens tout d'abord à remercier M. et Mme DENAIN pour leur accueil et leur confiance. Merci à tous ceux qui ont participé à ce projet.

Mme DENAIN Evéline (née Mme TAMERLO) née HAMO. Je tiens tout d'abord à remercier M. et Mme DENAIN pour leur accueil et leur confiance. Merci à tous ceux qui ont participé à ce projet.

Mme DENAIN Evéline (née Mme TAMERLO) née HAMO. Je tiens tout d'abord à remercier M. et Mme DENAIN pour leur accueil et leur confiance. Merci à tous ceux qui ont participé à ce projet.

Mme DENAIN Evéline (née Mme TAMERLO) née HAMO. Je tiens tout d'abord à remercier M. et Mme DENAIN pour leur accueil et leur confiance. Merci à tous ceux qui ont participé à ce projet.

Mme DENAIN Evéline (née Mme TAMERLO) née HAMO. Je tiens tout d'abord à remercier M. et Mme DENAIN pour leur accueil et leur confiance. Merci à tous ceux qui ont participé à ce projet.

Mme DENAIN Evéline (née Mme TAMERLO) née HAMO. Je tiens tout d'abord à remercier M. et Mme DENAIN pour leur accueil et leur confiance. Merci à tous ceux qui ont participé à ce projet.

Mme DENAIN Evéline (née Mme TAMERLO) née HAMO. Je tiens tout d'abord à remercier M. et Mme DENAIN pour leur accueil et leur confiance. Merci à tous ceux qui ont participé à ce projet.

ANNEXE 3 b

ANNEXES du rapport Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André. Décision TA n° E1900015/97 du 26/04/2019.

JIR Votre annonce dans nos colonnes C'est simple comme un coup de fil 0262.48.66.28

VENTES AUX ENCHÈRES

Pierre HOARAU
103 rue Adam Smith
97400 SAINT-DENIS
Tél : 0262 92 20 00

VENTES AUX ENCHÈRES

Le lundi 22 juillet 2019 à 10h heures
10h30 - à l'adresse de l'Est de la Réunion
à l'adresse de l'Est de la Réunion
à l'adresse de l'Est de la Réunion

à 10h heures d'un lot composé de
dépôt et logement en copropriété
dépôt de 100 m² et logement de 40 m²
dépôt de 100 m² et logement de 40 m²

ANNONCES LÉGALES

Le mardi 23 juillet 2019 à 10h heures
à l'adresse de l'Est de la Réunion
à l'adresse de l'Est de la Réunion

à 10h heures d'un lot composé de
dépôt et logement en copropriété
dépôt de 100 m² et logement de 40 m²
dépôt de 100 m² et logement de 40 m²

à 10h heures d'un lot composé de
dépôt et logement en copropriété
dépôt de 100 m² et logement de 40 m²
dépôt de 100 m² et logement de 40 m²

à 10h heures d'un lot composé de
dépôt et logement en copropriété
dépôt de 100 m² et logement de 40 m²
dépôt de 100 m² et logement de 40 m²

à 10h heures d'un lot composé de
dépôt et logement en copropriété
dépôt de 100 m² et logement de 40 m²
dépôt de 100 m² et logement de 40 m²

à 10h heures d'un lot composé de
dépôt et logement en copropriété
dépôt de 100 m² et logement de 40 m²
dépôt de 100 m² et logement de 40 m²

Maitre
Danielle CUVILLIER
à l'adresse de l'Est de la Réunion
à l'adresse de l'Est de la Réunion

Table with 4 columns: Désignation des biens, Nature de l'indication, Nature, Valeur. Contains details of property lots and their characteristics.

à 10h heures d'un lot composé de
dépôt et logement en copropriété
dépôt de 100 m² et logement de 40 m²
dépôt de 100 m² et logement de 40 m²

REMERCIEMENTS

M. ROBERT Christophe
survécu le 11/07/2019
Merci aux médecins de la clinique de St-Joseph
à l'adresse de l'Est de la Réunion

l'abonnement
Quotidien
tellement
plus simple

www.toutela.re
Le Quotidien dans l'Est 0262 92 15 15

M. ROBERT Christophe
survécu le 11/07/2019
Merci aux médecins de la clinique de St-Joseph
à l'adresse de l'Est de la Réunion

Le Quotidien
vos annonces
sont GRATUITES*
Elles paraîtront dans votre journal Le Quotidien
ainsi que dans Le Gratuit du jeudi.
CILAOS, LA PLAINE-DES-CAFRES, SAINT-PIERRE, LA RIVIÈRE SAINT-LOUIS, ENTRE-DEUX, SAINT-PHILIPPE, SALAZIE, TROIS BASSINS, CHALOUPPE SAINT-LEU, SAINTE-CLOTILDE, LA-PLAINE-DES-PALMISTES, SAINTE-ROSE.

ANNEXE 4 a

ANNEXES du rapport
Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS,
pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un
stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.
Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

COMMUNIQUEZ vos communiqués officiels



Le maire de la commune de Saint-André, M. Jean-Louis...
M. Jean-Louis...
M. Jean-Louis...

Table with 4 columns: Désignation des installations, Nature de l'installation, Adresse, Niveau. Lists various types of installations like 'Station de traitement des eaux usées'.

Installation de traitement des eaux usées...
Installation de stockage de déchets...
Installation de stockage de déchets...

Le projet de projet est soumis à l'avis public...
Le projet de projet est soumis à l'avis public...
Le projet de projet est soumis à l'avis public...

Table with 2 columns: Date, Heure. Lists dates and times for public hearings.

Le JIR - NOUS VOUS ASSURONS LES MEILLEURS DÉLAIS DE PARUTION. Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution...

COMMUNE SALAZIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Réunion
Services Urbanisme

AVIS D'APPEL À CANDIDATURES
Candidature pour le poste de chef de service adjoint...
Candidature pour le poste de chef de service adjoint...

COMMUNIQUEZ
Sudéau
Sudéau
Sudéau

Saluzie informe ses abonnés de la commune de Saint-André...
Saluzie informe ses abonnés de la commune de Saint-André...

Votre département bouge !
MISE EN MARCHÉ PUBLIC
MISE EN MARCHÉ PUBLIC

Le JIR - NOUS VOUS ASSURONS LES MEILLEURS DÉLAIS DE PARUTION. Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution...

IMMOBILIER ventes

Le JIR - NOUS VOUS ASSURONS LES MEILLEURS DÉLAIS DE PARUTION...
Le JIR - NOUS VOUS ASSURONS LES MEILLEURS DÉLAIS DE PARUTION...

Le JIR - NOUS VOUS ASSURONS LES MEILLEURS DÉLAIS DE PARUTION...
Le JIR - NOUS VOUS ASSURONS LES MEILLEURS DÉLAIS DE PARUTION...

Le JIR - NOUS VOUS ASSURONS LES MEILLEURS DÉLAIS DE PARUTION...
Le JIR - NOUS VOUS ASSURONS LES MEILLEURS DÉLAIS DE PARUTION...

Le JIR - NOUS VOUS ASSURONS LES MEILLEURS DÉLAIS DE PARUTION...
Le JIR - NOUS VOUS ASSURONS LES MEILLEURS DÉLAIS DE PARUTION...

Le JIR - NOUS VOUS ASSURONS LES MEILLEURS DÉLAIS DE PARUTION...
Le JIR - NOUS VOUS ASSURONS LES MEILLEURS DÉLAIS DE PARUTION...

Le JIR - NOUS VOUS ASSURONS LES MEILLEURS DÉLAIS DE PARUTION. Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution...

VENTES AUX ENCHERES

Le JIR - NOUS VOUS ASSURONS LES MEILLEURS DÉLAIS DE PARUTION...
Le JIR - NOUS VOUS ASSURONS LES MEILLEURS DÉLAIS DE PARUTION...

Le JIR - NOUS VOUS ASSURONS LES MEILLEURS DÉLAIS DE PARUTION...
Le JIR - NOUS VOUS ASSURONS LES MEILLEURS DÉLAIS DE PARUTION...

Le JIR - NOUS VOUS ASSURONS LES MEILLEURS DÉLAIS DE PARUTION...
Le JIR - NOUS VOUS ASSURONS LES MEILLEURS DÉLAIS DE PARUTION...

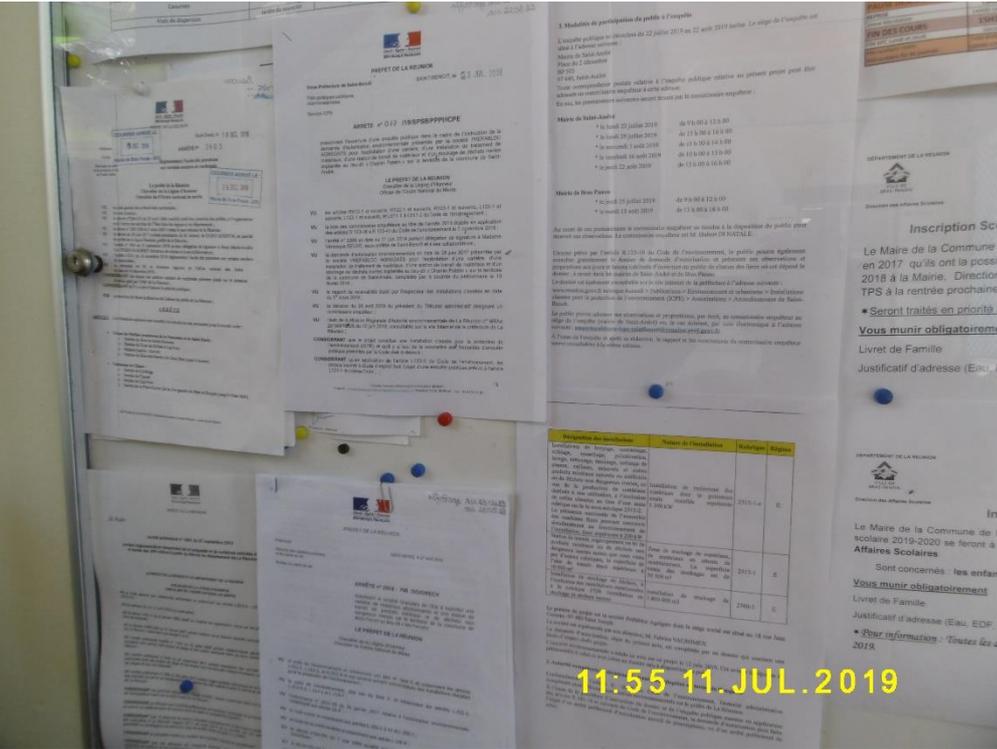
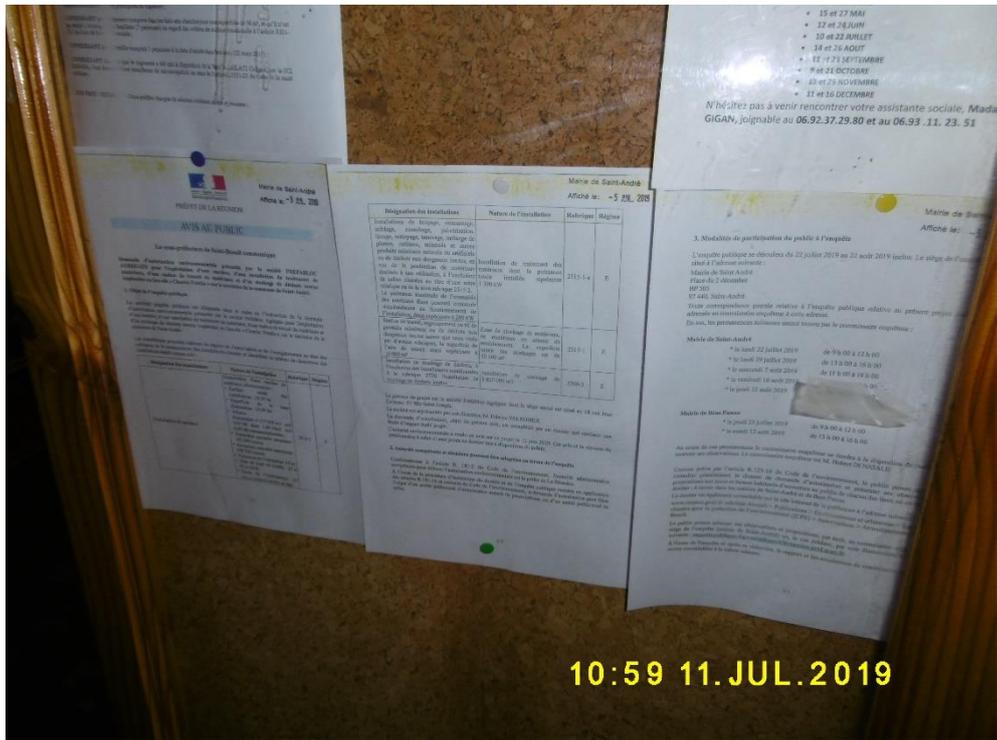
Le JIR - NOUS VOUS ASSURONS LES MEILLEURS DÉLAIS DE PARUTION...
Le JIR - NOUS VOUS ASSURONS LES MEILLEURS DÉLAIS DE PARUTION...

Le JIR - NOUS VOUS ASSURONS LES MEILLEURS DÉLAIS DE PARUTION...
Le JIR - NOUS VOUS ASSURONS LES MEILLEURS DÉLAIS DE PARUTION...

Le JIR - NOUS VOUS ASSURONS LES MEILLEURS DÉLAIS DE PARUTION. Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution...

ANNEXE 4 b

ANNEXES du rapport
Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.
Décision TA n° E1900015/97 du 26/04/2019.



Annexe 5

Illustration de la réalisation exhaustive des affichages opérés dans les mairies de Saint-André (photo du haut) et de Bras-Panon (en bas), vérification le 11 juillet 2019

ANNEXES du rapport
 Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.
 Décision TA n° E1900015/97 du 26/04/2019.



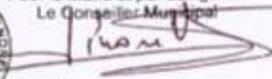
COMMUNE DE SAINT-ANDRE
ADMINISTRATION MUNICIPALE

ATTESTATION D'AFFICHAGE

DGS-IT-SL-2019

Le Maire de la commune de Saint-André, atteste que l'arrêté préfectoral n°017/19/SPSB/PPPI/ ICPE du 03 juillet 2019 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 22 juillet 2019 au 22 août 2019 inclus, relative à la demande de la société PREFABLOC AGREGATS pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit "chemin patelin" sur le territoire de la commune de Saint-André, a bien été affiché à la Mairie de Saint-André et dans les mairies annexes du 5 juillet 2019 et ceci pendant toute la durée de l'enquête publique.

Fait à Saint-André le
Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal



Alain SINARETTY RAMARETTY

ANNEXE 6 a

Certificat d'affichage du maire de Saint-André

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, **Daniel GONTHIER**, Maire de la Commune de Bras-Panon, certifie que l'arrêté n° 17 / 19 / SPSB / PPPI / ICPE prescrivant l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « Chemin Patelin » sur le territoire de la Commune de Saint-André, a été affiché en Mairie, à la Maison de quartier de la Rivière du Mât, au LAEP de la Rivière des Roches, du 04 Juillet 2019 et pendant toute la durée de l'enquête

Le présent est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bras-Panon, le 13 AOUT 2019

Le Maire

1er adjoint

Daniel GONTHIER

Gilles JEANSON



ANNEXE 6 b

Certificat d'affichage du maire de Bras-Panon

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.



Avis d'enquête publique affiché au carrefour de la RD 47 et du chemin d'accès de la carrière
(à noter que la panneau de gauche concerne une autre enquête publique achevée, mais il était encore en place)
ANNEXE 7 a

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.
Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.



Avis d'enquête publique affiché sur la RD 47, à 300 mètres en aval entre le quartier de Rivière du Mât les Bas et le carrefour d'accès à la carrière

ANNEXE 7 b

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André. Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.



Affichage renforcé des avis d'enquête publique, rétabli après deux enlèvements successifs
ANNEXE 8

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André. Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.



Dégradations commises sur le panneau implanté en bordure de la RD 47, entre le quartier de Rivière du Mât les Bas et le carrefour d'accès au projet. Le maître d'ouvrage a rétabli la lisibilité du panneau le jour même de ce constat, par enlèvement des feuilles, mais il n'a pas pu réinstaller d'affiche neuve.

ANNEXE 9

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.
Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

www.reunion.gouv.fr/arrondissement-de-saint-benoit-r95.html

Préfecture de la Réunion

Les services de l'État à La Réunion

Services de l'État | Politiques publiques | Actualités | Publications | Démarches administratives | Vous êtes ...

Accueil > Publications > Environnement et urbanisme > Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) > Autorisations > Arrondissement de Saint Benoît

Autorisations

Arrondissement de Saint Benoît

Arrondissement de Saint Denis

Arrondissement de Saint Paul

Arrondissement de Saint Pierre

Arrondissement de Saint Benoît

Les installations classées concernant l'arrondissement de Saint-Benoît.

Date	Titre	Descriptif	Document(s)
05/07/2019]PREFABLOC AGREGATS	Objet : Demande autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux et d'un stockage de déchets inertes	arrête ouverture enquête publique prefabloc agregats (format PDF - 1.7 Mo) avis au public prefabloc (format PDF - 1.2 Mo) avis mrae prefabloc agregats (format PDF - 869.5 ko) prefabloc carriere du chemin patelin st andre vol 1 tome 1 (format PDF - 10.9 Mo) prefabloc carriere chemin patelin st andre vol 2 tome 5 mit avril 2019 (format PDF - 5.9 Mo) prefabloc carriere chemin patelin st andre vol 1 tome 4 nbs avril 2019 (format PDF - 1.2 Mo) prefabloc carriere chemin patelin st andre vol 1 tome 3 ed avril 2019 (format PDF - 9.6 Mo) prefabloc carriere du chemin patelin st andre vol 4 tome 6 ed avr 10 av (format PDF - 20.6 Mo) prefabloc carriere chemin patelin st andre vol 3 tome 6 a1 et a2 avril 2019 (format PDF - 15.7 Mo) prefabloc carriere chemin patelin st andre vol 3 tome 6 a3 et a4 p1 a5 avril 2019 (format PDF - 9.8 Mo) prefabloc carriere chemin patelin st andre arralun juillet 2019 (format PDF - 2 Mo) reponses aux remarques mrae carriere chemin patelin juin 2019 (format PDF - 1.8 Mo) annexe réponse observations MRAE Prefabloc chemin Patelin (format PDF - 307.6 ko) avis architecte bâtiments de France (format PDF - 1.3 Mo) avis conseil départemental (format PDF - 687.9 ko)

Lieu : Chemin Patelin - SAINT ANDRE

www.reunion.gouv.fr/prefabloc-agregats-a5438.html

Préfecture de la Réunion

Les services de l'État à La Réunion

Services de l'État | Politiques publiques | Actualités | Publications | Démarches administratives | Vous êtes ...

Accueil > Publications > Environnement et urbanisme > Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) > Autorisations > Arrondissement de Saint Benoît >]PREFABLOC AGREGATS

Arrondissement de Saint Benoît

Société SUCRERIE DE BOIS ROUGE

Monsieur NOURRY Michel Gérard

Monsieur GRONDIN Gérard Joseph

Monsieur LEGROS Jean Hugues

Madame PAUSE Sylviane

Earl Agri Salazes

Monsieur MAILLOT Ernest

Monsieur BOYER Lilian

Société d'Aménagement Mobile (SAM)

Société GUINTOLI

Société HOLCIM

Monsieur MAILLOT Pierre Maximin

Ferme AVI EST

Mme DAMOUR Jacqueline

Société SAMARAPATY

Monsieur DAMOUR Loïc

Monsieur MAILLOT Yoland

M. BEGUE Henri

Société Réunion Valorisation Environnement (RVE)

Société LAFARGE GRANULATS BETONS

]PREFABLOC AGREGATS

Article créé le 05/07/2019

Mis à jour le 18/07/2019

Objet : Demande autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux et d'un stockage de déchets inertes

Lieu : Chemin Patelin - SAINT ANDRE

Documents associés :

- arrête ouverture enquête publique prefabloc agregats - 1.7 Mo - 05/07/2019
- avis au public prefabloc - 1.2 Mo - 05/07/2019
- Avis mrae prefabloc agregats - 869.5 ko - 05/07/2019
- prefabloc carriere du chemin patelin st andre vol 1 tome 1 - 10.9 Mo - 05/07/2019
- Tempo de téléchargement estimé : 2 min 58 s (512 K), 1 min 29 s (1024 K), 44 s (2 M), 17 s (5 M)
- prefabloc carriere du chemin patelin st andre vol 1 tome 2 ei - 17.4 Mo - 05/07/2019
- Tempo de téléchargement estimé : 4 min 44 s (512 K), 2 min 29 s (1024 K), 1 min 14 s (2 M), 44 s (5 M)

Captures d'écran de la mise en ligne du dossier, sur le site <http://reunion.gouv.fr>
ANNEXE 10

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E1900015/97 du 26/04/2019.

PROTEGE NOUT PATELIN

Dites non au projet de carrière, de station de concassage et de stockage de déchets prévu sur plusieurs hectares au Chemin Patelin.

Notre qualité de vie à tous en dépend :

- **Dégradation de notre environnement**
- **Pollution de l'air**
- **Nuisances sonores**
- **Problèmes de circulation**
- **Problèmes de santé...**

C'est ce qui nous attend pour les 25 prochaines années de 5h du matin à 19h si le projet aboutit !
Personne ne sera épargné !

On essaie de nous faire croire que les nuisances seront quasiment inexistantes et que nous ne verrons aucun changement par rapport à notre vie actuelle mais c'est faux.

N'attendez pas de subir pour regretter : exprimez-vous ! Participez à l'enquête publique à la Mairie de Saint-André jusqu'au 22 août prochain et donnez vos observations et propositions sur le sujet.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez transmettre votre avis par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr

Participez à l'enquête publique et dites
NON AUX GALETS ET OUI A NOTRE QUARTIER.

NOUS NE SOMMES D'AUCUN PARTI POLITIQUE, NOUS N'AVONS AUCUN INTERET FINANCIER, NOUS SOMMES SIMPLEMENT DES RIVERAINS QUI PENSONS A NOS ENFANTS ET A NOTRE CADRE DE VIE.

Contactez-nous pour plus d'informations : 0692 66 30 64.



Tracts distribués en porte-à-porte et dans les boîtes aux lettres
ANNEXE 11

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

PROTEGE NOUT PATELIN

DITES « NON » A LA CARRIERE CHEMIN PATELIN

Le projet :

- Installation d'une carrière, d'une station de concassage et de stockage des déchets
- Au lieu-dit « Chemin Patelin »
- Sur une surface totale de plus de 34 hectares dont 22 hectares d'extraction et 3 hectares pour l'usine
- Extraction à la pelle de 7h à 19h des alluvions (jusqu'à 19m de profondeur)
- pour réaliser des matériaux de construction (sable, graviers, gravillons, ...)
- Circulation de 196 camions / jour (aller-retour donc près de 400 passages) dès 5h du matin sur la RD47
- Itinéraire : Patelin - traversée Ravine Creuse – passage devant École Ravine Creuse et Les Fripounets – Cocoteraie – 4 voies
- Sur une durée de 25 ans
- A proximité directe d'habitations

Les conséquences :

- **Nombreuses nuisances : bruit, poussière, vibrations, problèmes de santé**
- **Augmentation de la circulation à Saint-André : +12,6%**
- **Augmentation des dangers sur la route : passage des camions dans des zones habitées et sensibles : école, jardin d'enfants, détérioration des chaussées, cohabitation camions, bus, voitures et piétons sur un chemin non adapté ...**
- **Forte dégradation de la qualité de vie dans tout le secteur**
- **Dégradation de l'environnement**

Personne ne sera épargné !

N'attendez pas de subir pour regretter : exprimez-vous !

Participez à l'enquête publique à la Mairie de Saint-André jusqu'au 22 août prochain et donnez vos observations et propositions sur le sujet.

Signez notre pétition !

NOUS NE SOMMES D'AUCUN PARTI POLITIQUE, NOUS N'AVONS AUCUN INTERET FINANCIER, NOUS SOMMES SIMPLEMENT DES RIVERAINS QUI PENSONS A NOS ENFANTS ET A NOTRE CADRE DE VIE.

Tracts distribués aux automobilistes

ANNEXE 12

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Remis en main propre
au CE le 27 août 2019

Collectif
« Protège Nout' Patelin »

A l'attention du Commissaire enquêteur
M. Hubert Di Natale

Jeudi 22 août 2019

Objet : Remise de la pétition en ligne

Monsieur Di Natale,

Nous vous remettons ce jour le dossier de la pétition en ligne, dix pages incluant :

- Annexe 1 : le texte de la pétition
- Annexe 2 : des avis de certains signataires
- Annexe 3 : les noms des 240 signataires, complétant ainsi la pétition en format papier.

Nous vous demandons de prendre en considération l'avis de toutes ces personnes qui sont « CONTRE » la carrière Patelin.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ces dernières, nous vous prions d'agréer, Monsieur Di Natale, nos salutations les plus respectueuses.

Julie Dolorosa du
Collectif « Protège Nout' Patelin »

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Dites "NON" à la carrière Patelin, Saint André



Julie D. a lancé cette pétition adressée à au (commissaire enquêteur, mandaté par la préfecture) et à 1 autre

Aux riverains, aux Saint-Andréens, aux réunionnais et à toute personne se sentant concerné.

AIDEZ NOUS EN SIGNANT CETTE PETITION (prénom+nom) ET DEPLACEZ VOUS EN MAIRIE de Saint André ou Bras-Panon pour donner votre avis sur le registre d'enquête publique avant **le 22 août 2019** (si vous ne pouvez pas vous déplacer transmettez le par mail à: enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.pref.gouv.fr)

A l'heure où les consciences s'éveillent sur notre environnement, sur les dangers du réchauffement climatique, à l'heure où chacun souhaite réduire son empreinte carbone. Il existe encore des projets de carrière, des projets destructeurs, alors que des projets alternatifs fleurissent pour repenser son environnement : en allongeant la durée de vie des produits, en réutilisant la matière, en faisant de l'éco-conception. La tendance est à la préservation et à la restauration du milieu naturel !

Aucune carrière ne protège notre environnement, notre santé, notre eau, notre vie!

Les risques sont nombreux :

- Risque écologique et environnemental avec destruction de corridor écologique: gecko vert, lézard agame, l'endormi, tangué, papangue, guêpes, couleuvre, lièvre,

1/10

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

tourterelle malgache, caille, scorpion...etc

Le département a déjà donné un avis négatif au titre de l'impact sur les terres agricoles.

Sauvons nos terres! Il s'agit d'une surface totale de 34ha dont min. 22 d'extraction.

- Risque de contamination de la nappe phréatique (à moins d'1 mètre au plus près de la nappe), de pollution des sols, dégradation des terres. La fouille prévue est sur 19 mètres de profondeur !
- Risques sanitaires: dispersion des poussières en fonction du vent (surtout dans l'Est). La santé est liée aux bienfaits d'un environnement sain. Il y a 9 millions de tonnes à extraire de 7h à 19h.
- Risques liés à la densification du trafic (+12,6%), 196 rotations aller/retour soit environ 400 passages de camions : dangers pour tous sur un chemin non adapté, un itinéraire déjà très embouteillé, et passant à proximité d'école et jardin d'enfant, pollution supplémentaire à cause des gaz d'échappement des camions.

Le quartier n'est pas situé en zone industrielle, il n'y a pas d'industrie dans ce secteur d'où son nom. Aussi Il y aura dévaluation des habitations, vibration, bruit de concassage, et baisse de qualité de vie. **Impossible de transmettre intact ce cadre de vie aux générations futures.**

NON au projet de carrière, station de concassage et stockage de déchets à proximité directe d'habitations à Patelin durant 25 ANS !

Vous pouvez vous renseigner sur le dossier: <http://www.reunion.gouv.fr/prefabloc-agregats-a5438.html>

MERCI D'AVANCE POUR VOTRE SOUTIEN et partagez à vos contacts.

Contact mail : juliegj97440@hotmail.com

Adresse de la pétition internet: <http://chn.g.it/bFBGMSst>

2/10

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Annexe 2

change.org

Destinataire: au, Commissaire - enquêteur

Lettre: Bonjour,

Dites "NON" à la carrière Patelin, Saint André

3/10

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Commentaires sur la pétition

Nom	Lieu	Date	Commentaire
Vincent Rivière	La Réunion	2019-08-12	"Les projets de carrière sont destructeurs d'un point de vue environnemental, entre la biodiversité, l'extraction, les rotations des camions JE DIS NON"
Sophie BENARD	France	2019-08-12	"L'île de La Réunion n'a pas besoin de ressembler à un gruyère, et encore moins être dévasté aux profits des lobbies. Stop vous êtres entrain de détruire cette île."
Marie Nguyen	La Réunion	2019-08-13	"Détruire la Nature , empoisonner l'air ,les réunionnais pour des projets qui flattent la vanité politique...."
Emmanuel Boutin	La Réunion	2019-08-14	"Impensable d'imaginer une carrière dans cet endroit dédié aux habitations et à proximité de la rivière du mat"
Rodolphe SORET	Saint-denis, La Réunion	2019-08-14	"Pour l'ecologie, pour le respect des personnes qui vivent à proximité. Certains se moquent de tout ça tant qu'il y'a de l'argent à se faire. Il est inadmissible qu'un projet d'une telle envergure n'ait pas été pensé dans sa globalité avant le commencement des travaux!!"
Nicolas Ratto	Guyane française	2019-08-14	"J'ai mal à la planète"
Sylvie Hertault	France	2019-08-14	"Solidairement vôtre"
amable marie helene	La Réunion	2019-08-15	"Riveraine qui craint pour sa tranquillité"
Michel GRONDEIN	La Réunion	2019-08-17	"Non à cette carrière sur ce site"
jacky herbinere	France	2019-08-17	"Trop de chantiers destructeurs, pas assez de production vivrières et respectueuses."
Hugues MARIE-LOUISE	La Réunion	2019-08-18	"Carrière néfaste pour la santé et pour l'environnement"
Patricia Bourgeois	Le Tampon, La Réunion	2019-08-19	"Trop d'impact sur l'environnement et la santé des riverains."
Jerome VALIAME	Argenteuil, France	2019-08-20	"Désormais, la plus haute, la plus belle performance que devra réaliser l'humanité sera de répondre à ses besoins vitaux avec les moyens les plus simples et les plus sains. Cultiver son jardin ou s'adonner à n'importe quelle activité créatrice d'autonomie sera considéré comme un acte politique, un acte légitime résistance à la dépendance et à l'asservissement de la personne humaine!!!!"

4/10

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Annexe 3

Nom	Ville	Code p Pays	Signée sur
1 Julie Dolorosa		La Réunion	11/08/2019
2 Boule D		974 La Réunion	12/08/2019
3 Patrick Henrio Damour		97440 La Réunion	12/08/2019
4 Audrey Vilbrun	Cluses	74300 France	12/08/2019
5 Stephanie GIGAN		97419 La Réunion	12/08/2019
6 Vincent Rivière		97419 La Réunion	12/08/2019
7 Anne laure Minatchy		La Réunion	12/08/2019
8 Gérald Puel	Les Avirons	97425 La Réunion	12/08/2019
9 Lydie Cazal		97470 La Réunion	12/08/2019
10 Magali GROSSET		97410 La Réunion	12/08/2019
11 Alexandre Arzeux	Le Port	La Réunion	12/08/2019
12 Philippe Chichkine		97434 France	12/08/2019
13 Sophie BENARD		97437 France	12/08/2019
14 Jessica Drouet	Estrée-blanche	62145 France	12/08/2019
15 CEDRIC HENRI	Noisy-le-sec	93130 France	12/08/2019
16 Mederic Charlettine		La Réunion	12/08/2019
17 Elodie Hoarau		La Réunion	12/08/2019
18 Michel Clémente		97434 France	12/08/2019
19 Lindsay Lebreton		97419 La Réunion	12/08/2019
20 Ketty Lisador	St Gilles les bains	97434 La Réunion	12/08/2019
21 Warda Belguidoum	Bonneville	74130 France	12/08/2019
22 Benoit GRONDIN		La Réunion	13/08/2019
23 Sabrina Mbaé		La Réunion	13/08/2019
24 Floriane Cabourg	La Possession	97419 La Réunion	13/08/2019
25 jean-marc MAILLOT	La Possession	97419 La Réunion	13/08/2019
26 Jean Fabrice Rickmounie		La Réunion	13/08/2019
27 RIVIERE Sylviane		97419 La Réunion	13/08/2019
28 Mamitica Reunion		La Réunion	13/08/2019
29 Joel BASSONVILLE		97440 La Réunion	13/08/2019
30 david messine	Saint Denis	97400 La Réunion	13/08/2019
31 Marie Nguyen		97413 La Réunion	13/08/2019
32 Sylvain Benusiglio	Cilaos	97413 La Réunion	13/08/2019
33 Laëtitia Baillif	Saint-denis	La Réunion	13/08/2019
34 JS Lfrc	Paris	75017 France	13/08/2019
35 Martine Nourry	Sainte anne	97437 La Réunion	13/08/2019
36 Ulrich Mulot		La Réunion	13/08/2019
37 Fabienne FLORAMIR	Saint-denis	La Réunion	13/08/2019
38 Ulric Grondin		La Réunion	13/08/2019
39 Robert Christine		97420 La Réunion	13/08/2019
40 idriss judith	saline les hauts	97422 La Réunion	13/08/2019
41 denise didat		97412 La Réunion	13/08/2019
42 Eric Chane Po Lime		97400 La Réunion	13/08/2019
43 thierry plante	Saint-denis	97439 La Réunion	13/08/2019
44 Simone DIJOUX		97410 La Réunion	13/08/2019
45 Pierre Pongerard	San Fransico Ixcatán	97417 France	13/08/2019

5/10

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

46 Tara Sekoia	Saint Leu	21700	La Réunion	13/08/2019
47 P Vincent		97400	La Réunion	13/08/2019
48 Cyril Poignard	Sainte Anne	97437	La Réunion	13/08/2019
49 Anne-Sophie Robert	Pierre	97412	La Réunion	13/08/2019
50 Jules Rouillard		97400	La Réunion	13/08/2019
51 James McDonald	Saint-denis	97400	La Réunion	13/08/2019
52 Gislane Picard		97410	La Réunion	14/08/2019
53 Eric Padilla	Saint André	97440	France	14/08/2019
54 Franck SAIZ	Saint Paul	97450	La Réunion	14/08/2019
55 HOARAU FANIE	Saint-paul		La Réunion	14/08/2019
56 Emmanuel Boutin		97441	La Réunion	14/08/2019
57 Frédéric MONNIOTTE Monniotte		97410	La Réunion	14/08/2019
58 Sandra Hunald			La Réunion	14/08/2019
59 Caroline Cunisse		97417	La Réunion	14/08/2019
60 Claudette Marie mona Hoareau			La Réunion	14/08/2019
61 Rodolphe SORET	Saint-denis		La Réunion	14/08/2019
62 Pierrick chan weng yen	Saint Denis	97400	France	14/08/2019
63 Elsa Tamaya	Saint-denis		La Réunion	14/08/2019
64 Mirko Mazzi			La Réunion	14/08/2019
65 Fred Hoarau	Sainte-Clotilde	97490	France	14/08/2019
66 Éric HUAUMÉ		17000	France	14/08/2019
67 Emilie Techer	Ormoyle-Davien	60620	France	14/08/2019
68 caroline benedetti		97470	La Réunion	14/08/2019
69 Emmanuelle FERRAND			La Réunion	14/08/2019
70 Thomas Diblar	Piton		La Réunion	14/08/2019
71 Christiane ramassamy	Saint-André	97440	La Réunion	14/08/2019
72 Mariana Darty	Wittenheim	68270	France	14/08/2019
73 groussard micheline		44690	France	14/08/2019
74 Marjorie Bossard	Saint claud	16450	France	14/08/2019
75 Laetitia paton			La Réunion	14/08/2019
76 Annie Checkouri			La Réunion	14/08/2019
77 soraya mazouzi		97417	La Réunion	14/08/2019
78 Sebastien Mayer		97229	Martinique	14/08/2019
79 Marmoud Abdel Kader	Sainte-marie		La Réunion	14/08/2019
80 Marinelle Faveur			La Réunion	14/08/2019
81 laurent davy	Sainte-marie		La Réunion	14/08/2019
82 Andrea Lebon	Saint-denis		La Réunion	14/08/2019
83 Lilas Pavot			La Réunion	14/08/2019
84 Chantal Riviere	Saint-andré		La Réunion	14/08/2019
85 Nicolas Ratto		97311	Guyane franç	14/08/2019
86 Sylvie Hertault		72320	France	14/08/2019
87 Ulrich Lacote			La Réunion	14/08/2019
88 Allan Vincent			La Réunion	14/08/2019
89 Emilie Bergamaschi		97351	Guyane franç	15/08/2019
90 Zé Pé			La Réunion	15/08/2019
91 Shan Joulette aly			La Réunion	15/08/2019

6/10

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

92	Arlette DARTY	Savigny-lès-beaune	21420	France	15/08/2019
93	edmida de boisvilliers	la possession	97419	La Réunion	15/08/2019
94	Rayan Nicaise			La Réunion	15/08/2019
95	Evelyne Naze			La Réunion	15/08/2019
96	Lydie MALENDJE	Saint-andré		La Réunion	15/08/2019
97	Lenny Anon			La Réunion	15/08/2019
98	Jonathan Assassa			La Réunion	15/08/2019
99	Emmanuel Sureau			La Réunion	15/08/2019
100	Christophe Deletre	Condé-sur-marne	51150	France	15/08/2019
101	Linzy Anon			La Réunion	15/08/2019
102	Kelvina Batty	Sainte-suzanne		La Réunion	15/08/2019
103	Arthur Isautier			La Réunion	15/08/2019
104	Sandrine Issambina			La Réunion	15/08/2019
105	Adjmal Abdallah			La Réunion	15/08/2019
106	Waren Andoche			La Réunion	15/08/2019
107	Henry claude Rouget			La Réunion	15/08/2019
108	Dab Gameur	La Saline		La Réunion	15/08/2019
109	Marc Boisset			La Réunion	15/08/2019
110	Kendra Admete			La Réunion	15/08/2019
111	Sabrina Honorine			La Réunion	15/08/2019
112	Jessica Jebane			La Réunion	15/08/2019
113	Jacques Appercé	LA ROCHELLE	17000	France	15/08/2019
114	Guillaume Fontaine			La Réunion	15/08/2019
115	amable marie helene		97440	La Réunion	15/08/2019
116	Maryse Gueno			La Réunion	15/08/2019
117	Liinda Marie			La Réunion	15/08/2019
118	Ada Nouni			La Réunion	15/08/2019
119	Gregory Grondin			La Réunion	15/08/2019
120	Franck Cadet	Tampon		La Réunion	15/08/2019
121	Muryel Settenave	saint pierre	97427	La Réunion	15/08/2019
122	Piquet Piquet			La Réunion	15/08/2019
123	Emmanuelle Jaafari	Montpellier	34000	France	15/08/2019
124	Victorine Gueno			La Réunion	16/08/2019
125	jean max turpin		97400	La Réunion	16/08/2019
126	Ludovic Seychelles	Saint-denis		La Réunion	16/08/2019
127	Chrisline Malard	Sainte-anne		La Réunion	16/08/2019
128	Jim Megarus			La Réunion	16/08/2019
129	Gaelle le Dominique			La Réunion	16/08/2019
130	Lilas Touzé		97490	La Réunion	16/08/2019
131	Lohan Augustin			La Réunion	16/08/2019
132	Anne-claude Naze	Saint-André	97440	France	16/08/2019
133	tony lear		97424	La Réunion	16/08/2019
134	georges AH TIANE		97400	La Réunion	16/08/2019
135	Gaelle Morin		97440	La Réunion	16/08/2019
136	Archidin IBOUROI			La Réunion	16/08/2019
137	Stéphane MORIN			La Réunion	16/08/2019

7/10

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

138	Mylene Latchoumaninchetty		La Réunion	16/08/2019
139	jessy couteyen		97441 La Réunion	16/08/2019
140	Tamnia Bacar		La Réunion	16/08/2019
141	Huguette Gaillac	Reunion	97440 France	16/08/2019
142	Patrice Pongérard		La Réunion	16/08/2019
143	Martine Vaugien	Saint-Denis	97490 La Réunion	16/08/2019
144	Ghislaine MITHRA- BESSIERE	Saint Denis de la Reunion	97460 La Réunion	16/08/2019
145	Eric Pothin		97440 La Réunion	16/08/2019
146	Gontran Mausole		La Réunion	16/08/2019
147	Roman Douyere		La Réunion	16/08/2019
148	Oussenî boura bourahim		La Réunion	17/08/2019
149	Chloë François-Marie		La Réunion	17/08/2019
150	Michel GRONDEIN		97435 La Réunion	17/08/2019
151	Hélène BRICE		97427 La Réunion	17/08/2019
152	jacky herbiniere		97432 France	17/08/2019
153	Valérie PAYET		97423 La Réunion	17/08/2019
154	manu robin		97436 La Réunion	17/08/2019
155	Béatrice FLOCOURT		97400 La Réunion	17/08/2019
156	Gina JONZO		97412 La Réunion	17/08/2019
157	Nadine FM		Mayotte	17/08/2019
158	Laetitia PLAZANET		97418 La Réunion	17/08/2019
159	Jean François Moy kin		La Réunion	17/08/2019
160	Sandra Ramsamy		La Réunion	17/08/2019
161	Daniel TURPIN		La Réunion	17/08/2019
162	Sophie Turpin		La Réunion	17/08/2019
163	Dominique FONTAINE	Sainte-clotilde	La Réunion	17/08/2019
164	guillaume jeambu		La Réunion	17/08/2019
165	Nadiyat GALIPHANE	Saint-denis	La Réunion	18/08/2019
166	Claudine Sola		1480 France	18/08/2019
167	Marie Begue		974 La Réunion	18/08/2019
168	Éric Marcely		97416 La Réunion	18/08/2019
169	Sophie Dalleau	St André	97440 France	18/08/2019
170	frédéric SMITH	Saint-Benoît	97470 La Réunion	18/08/2019
171	Bruno VERGNES	Saint-louis	97421 France	18/08/2019
172	Olga Ernest		97420 La Réunion	18/08/2019
173	Jimmy Benard		97490 La Réunion	18/08/2019
174	Arnaud Devarieux	Saint-denis	La Réunion	18/08/2019
175	John Fontaine		La Réunion	18/08/2019
176	Rasma MHADJOU		La Réunion	18/08/2019
177	Patrice Bataille		97400 La Réunion	18/08/2019
178	Jeanpierre Liger		La Réunion	18/08/2019
179	Mélissa Guyard	Nantes	44000 France	18/08/2019
180	Philippe Maunier		La Réunion	18/08/2019
181	Geneviève FOUQUE	Ris-Orangis	91130 France	18/08/2019
182	Elisa Ines	La Montagne	La Réunion	18/08/2019
183	youssef moussa	St André	97440 La Réunion	18/08/2019

8/10

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

184	Hugues MARIE-LOUISE		97440	La Réunion	18/08/2019
185	catherine bihannic		38300	France	18/08/2019
186	GAETAN GILLIS	Saint-denis		La Réunion	18/08/2019
187	Mélissa Cousin	Saint-Paul	97460	France	18/08/2019
188	Christine Docteur			La Réunion	18/08/2019
189	denys volumine		77100	France	18/08/2019
190	Thierry Ringuin	Corcelles-lès-cîteaux	21910	France	18/08/2019
191	Camille Aroumougom	Saint-andré		La Réunion	18/08/2019
192	Cedric Sensé	Meurchin	62410	France	18/08/2019
193	Manisha Casimir	Saint-André	97440	France	18/08/2019
194	Ellama Ellama	Orchies	59310	France	18/08/2019
195	joe papa	st denis	97440	La Réunion	18/08/2019
196	Nathan Aubry			La Réunion	18/08/2019
197	Anne TAMBOURAN	Saint-denis		La Réunion	18/08/2019
198	emeline fontaine	le tampon	97430	France	18/08/2019
199	Damien Papa			La Réunion	18/08/2019
200	Chloé Fredelisy		97425	La Réunion	18/08/2019
201	TECHER Shankara	Saint-André	97440	France	18/08/2019
202	Sparda Timefut			La Réunion	18/08/2019
203	Florence POUYROUX	Saint André	97440	La Réunion	19/08/2019
204	Frederic Hoareau	Sainte-clotilde	97440	La Réunion	19/08/2019
205	Geneviève PAYET			La Réunion	19/08/2019
206	Philippe Yéé-Chong-Tchi-Kan			La Réunion	19/08/2019
207	Edmond Lauret		97417	La Réunion	19/08/2019
208	SOPHIA FERRERE		97419	France	19/08/2019
209	Patricia Bourgeois	Le Tampon	97430	La Réunion	19/08/2019
210	Patrice Faure	Sète	34200	France	19/08/2019
211	Fatima Mohamed Hamadi			La Réunion	19/08/2019
212	Joan Doro	PLAINE DES PALMISTES	97431	La Réunion	19/08/2019
213	Nolaan Liret	Saint-denis		La Réunion	19/08/2019
214	Marie-France Robert			La Réunion	19/08/2019
215	Antoine Koenog	Saint-joseph	97480	La Réunion	19/08/2019
216	Irvana Silotia			La Réunion	20/08/2019
217	serge fabresson		97400	La Réunion	20/08/2019
218	jean-claude hoarau		97430	La Réunion	20/08/2019
219	Franck Mercier			La Réunion	20/08/2019
220	Dayanna SILOTIA	Le Port	69001	La Réunion	20/08/2019
221	Jerome VALIAME	Argenteuil	95100	France	20/08/2019
222	Gorderique Dalleau			La Réunion	20/08/2019
223	Caroline PETILLOT	Belleville-sur-saône	69220	France	20/08/2019
224	Matsui Kyokushin	Palaiseau	91120	France	20/08/2019
225	Severine Amable	Paris	75001	France	20/08/2019
226	Sidney Lafrontiere	Brie comte robert	77170	France	20/08/2019
227	Jeremy Amable			La Réunion	20/08/2019
228	jonathan blainville		97440	La Réunion	20/08/2019
229	Louise Payet	Saint-pierre		La Réunion	20/08/2019

9/10

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

230 Emmanuel Nativel		La Réunion	20/08/2019
231 Darenn Seychelles	Lieusaint	77127 France	20/08/2019
232 Audrey Grondin		97400 La Réunion	20/08/2019
233 Marc Leonard		La Réunion	20/08/2019
234 Keyriane Romily		La Réunion	20/08/2019
235 Clarisse Picard		La Réunion	20/08/2019
236 Stéphanie Ganofsky	St André	97440 France	20/08/2019
237 Johane Leger	Saint-andré	La Réunion	21/08/2019
238 Mire Laf		La Réunion	21/08/2019
239 Steven HOAREAU	Saint-Paul	97460 La Réunion	21/08/2019
240 Audrey Inzerillo		La Réunion	21/08/2019

10/10

ANNEXE 13, Pétition 1, recueillie sur le site internet Change.org

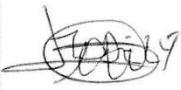
ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

PETITION

NON au projet de carrière, de station de concassage et de stockage de déchets prévues au Chemin Patelin

	Nom	Prénom	Adresse	Signature
1	VIALLOMB	Loïc	ST André	
2	Bebeau	Mathieu	ST André	
3	Bebeau	Wilson	St André	
4	ADELATDE	clivia	St André	
5	OLIVETTE	Mathieu	ST André	
6	<u>MODELY</u>	Norione	st André	
7	BELLANGOR	Loïc	St André	
8	PARIS	<u>Sandrine</u>	ST André	<u>Sandrine B</u>
9	PARIS	Sacky	ST André	
10	Turpin	F.N	ST André	<u>TFN</u>

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.
Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Le 30 août 2019,

Hubert DI NATALE
Commissaire enquêteur

A

Monsieur le Directeur de PREFABLOC
AGREGATS

OBJET : Remise du procès-verbal de synthèse des observations.

RÉFÉRENCES : Enquête publique ouverte du 22 juillet au 22 août 2019, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

PIÈCE JOINTE : Procès-verbal de synthèse des observations de 44 pages.

Monsieur le Directeur,

La période de réception du public et des observations étant achevée, les 5 registres, les courriers (y compris les 2 pétitions), courriels ayant été réceptionnés et clos, ma mission est désormais orientée sur la rédaction du rapport et des conclusions.

Je vous rappelle que l'article R 123-18 du code de l'environnement dispose, en son paragraphe 2 : « *Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles* », dispositions reprises à l'article 8 de l'arrêté n° 017/19/SPSB/PPPI/ICPE.

Je vous remets ce jour le procès-verbal de synthèse des observations, et je vous saurai gré de bien vouloir me communiquer vos observations éventuelles en réponse, pour la date butoir du samedi 14 septembre 2019.

En vous remerciant d'avance pour vos diligences, veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'assurance de toute ma considération.

Le commissaire enquêteur

Accusé de réception :



Hubert DI NATALE

ANNEXE 15, Accusé de réception du PV de synthèse

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.
Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

PROCÈS-VERBAL

DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André

Réalisée du 22 juillet 2019 au 22 août 2019

SOMMAIRE

1/ RAPPEL SUR L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

2/ OBSERVATIONS DU PUBLIC

3/ AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

4/ PROBLÉMATIQUES PRINCIPALES et QUESTIONS DIVERSES

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

1/ RAPPEL SUR L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André a été prescrite par arrêté préfectoral n° 017/19/SPSB/PPI/ICPE.

J'ai été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, par décision n° E19000015 / 97 du 26 avril 2019, du magistrat délégué aux enquêtes publiques du Tribunal Administratif de la Réunion.

L'arrêté précité a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet, et fixé la période d'accueil du public du lundi 22 juillet 2019 au jeudi 22 août 2019, aux heures et jours ouvrables de l'Hôtel de ville de Saint-André et de celui de Bras-Panon. J'ai reçu le public à l'occasion de 7 permanences de 3 heures, programmées à des plages horaires variables, afin d'offrir le maximum de possibilités aux administrés de s'y rendre, en fonction de leurs disponibilités familiales, personnelles ou professionnelles.

Les observations du public peuvent être synthétisées comme suit.

2/ OBSERVATIONS DU PUBLIC

L'affluence des administrés a été variable selon les permanences. Elle a été croissante, au fur et à mesure du déroulement de l'enquête, et de la notoriété qui lui a été donnée par les médias. La plupart des participants sont des riverains proches du projet, domiciliés aux quartiers Patelin ou Rivière du Mât les Bas. D'autres personnes, sensibilisées par les actions du collectif informel formé par certains riverains (distributions de tracts sur la voie publique ou dans les boîtes aux lettres), sont venues se renseigner sur les dispositions du projet, et pour donner leur point de vue.

C'est dans ce but que plusieurs membres et dirigeants du collectif informel, qui s'est désigné « Collectif Protège Nout' Patelin », sont venus à plusieurs permanences, dans les 2 lieux où elles se tenaient, pour alternativement consulter le dossier, sa cartographie, écrire des observations au sujet desquelles ils développaient verbalement leurs arguments.

Par ses actions sur le terrain, le Collectif a distribué, puis recueilli des formulaires types d'observations après que ces derniers aient été complétés par des particuliers. Ils m'ont remis lors de la dernière permanence du 22 août 2019, un ensemble de 121 formulaires ainsi complétés.

Pour des raisons de présentation, les observations sont classées selon 5 catégories. : SA (registre de Saint-André), BP (registre de Bras-Panon), EM (Email), L (Lettre), et FC (Formulaire du Collectif).

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

Les observations formulées sur les registres ont pour référence un numéro d'ordre attribué à partir du n° 1 dans chaque registre « papier ». Il y a 2 références pour ces registres, en lien avec leur lieu de dépôt. Ainsi, le registre d'observations déposé à la mairie de Saint-André est dénommé SA et celui déposé à la mairie de Bras-Panon est dénommé BP.

Il est à noter que le nombre et la consistance des observations formulées à Saint-André ont nécessité l'ouverture de 3 registres supplémentaires, mais la numérotation de ces registres, qui a été opérée pour une gestion pratique, est sans incidence sur la numérotation des observations. Seules les lettres et le numéro d'ordre de ces observations sont à considérer pour leur traitement.

Par exemple, l'observation BP 2 correspond à la 2^{ème} observation rédigée dans le registre de la mairie de Bras-Panon, et la SA 32, correspond à la 32^{ème} observation consignée dans l'un des registres déposés à la mairie de Saint-André.

Les observations adressées par courriel (e-mail), à l'adresse dédiée enquetepublique-icpe-saint-benoit@reunion.gouv.fr ont pour référence un numéro d'ordre attribué chronologiquement selon la date de réception, précédé de la lettre EM (e-mail). Ainsi, l'observation EM-05 correspond à la 5^{ème} observation formulée par courriel. Ces observations ont été mises en ligne dans un très court délai par la sous-préfecture de Saint-Benoît sur son site internet, à la page dédiée au dossier.

Les observations adressées par courrier écrit, adressé par voie postale ou déposé directement en mairie, ont pour référence un numéro d'ordre attribué chronologiquement selon la date de réception, précédé de la lettre L. Chaque courrier a été coté et paraphé peu après sa réception, et a été placé dans le dossier, mis à disposition du public au siège de l'enquête.

Les 121 observations recueillies sur formulaires types à l'initiative du collectif sont référencées de FC 01 à FC 121.

Le collectif a également déposé 2 pétitions (voir infra).

Approche statistique des observations

La plupart des observations ont été déposées par courriel, mais on a observé une bonne participation sur les registres, ou par remise de courrier principalement pendant les permanences, comme en atteste le tableau synthétique ci-après :

Observations déposées dans les registres pendant ou hors les permanences :		80
Saint-André 77	Bras-Panon 3	
Observations adressées par courriel à enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.gouv.fr		33
Observations adressées par lettre postale ou déposées en mairie		0
Observations par courrier remis en main propre au commissaire enquêteur		8

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

Observations sur formulaire type remises en main propre au commissaire enquêteur	121
TOTAL des observations (y compris quelques doublons)	242

A ces observations, s'ajoute une **première pétition** intitulée « Dites NON à la carrière Patelin, Saint-André » développant des arguments sur 2 pages (Pétition 1 placée en annexe), accompagnée d'une liste de 13 personnes ayant formulé des commentaires, et d'une liste nominative de 240 personnes ayant approuvé son texte.

S'ajoute également, une pile de feuillets intitulés « NON au projet de carrière, de station de concassage et de stockage de déchets prévues au Chemin Patelin », ayant reçu les identités (nom, prénom et signatures), avec chacune un numéro d'ordre, de 2654 personnes. Cet ensemble peut être considéré comme une seconde pétition, mais il ne développe pas ses arguments autrement que par son intitulé.

Un rapprochement entre les différentes sources d'expression fait apparaître qu'une bonne dizaine de personnes, souvent les initiateurs du collectif, ont formulé plusieurs observations, sur des approches diverses, ou parfois en doublon. Avec une marge d'incertitude, on peut considérer que le nombre de personnes s'étant exprimées sur le projet de carrière Patelin et ses installations, déduction faite des observations en doublon, est d'environ 250 personnes¹, mais il faut ajouter les 240 signataires de la Pétition 1, et les 2654 de la Pétition 2, ce qui fait **un total qui dépasse 3000 personnes.**

Par ailleurs, nombre de personnes se sont présentées lors des permanences, soit pour obtenir des explications générales sur le projet, soit pour obtenir des explications généralement ciblées sur les conséquences sur leur cadre de vie (riverains proches). Le nombre de consultations recensées lors des permanences mais non suivies d'observation sur le registre dépasse la centaine, avec une affluence croissante au fur et à mesure des permanences, notamment à la mairie de Saint-André. C'est ainsi que plus de soixante personnes ayant répondu à un mot d'ordre de mobilisation du Collectif, étaient présentes lors de la dernière permanence.

Enfin, concernant les personnes venues consulter le dossier en dehors des permanences dans les deux lieux de dépôt, aucune statistique n'ayant été tenue à cette fin, il n'est pas possible d'en connaître le nombre. Selon les renseignements obtenus auprès des personnels communaux, il semble que ce chiffre est faible à Bras-Panon, mais élevé à Saint-André avec une affluence quotidienne soutenue.

Quant aux consultations du dossier sur le site internet de la Préfecture, il n'a pas été permis d'obtenir les statistiques de sa consultation (à ce jour mais la demande est en cours).

¹ Ce chiffre de 250, qui est approximatif, prend en compte les 242 observations stricto-sensu, duquel il faut déduire une bonne dizaine de doublons, dont certains sont des reformulations ou des redites, mais auquel il faut ajouter les 13 personnes ayant formulé des commentaires de la Pétition 1 dans son annexe 2.

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.
Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

Approche analytique et synthétisée des observations

Les pages des 5 registres d'enquête ont été photocopiées et vous sont remises, ainsi que les copies des observations adressées par courrier, mails, formulaire du Collectif et pétitions. Vous disposez de la production intégrale des observations et des tableaux synthétiques suivants, aux fins d'analyse :

Observations des 4 registres de Saint-André

Réf.	Identification de la problématique	Nature de la problématique
SA 01	M. Dominique DEL- MAS, 1061 chemin Patelin, Saint-André	Opposition à la carrière, aux mouvements de camions, et à la destruction de la faune et de la flore.
SA 02	M. et Mme RAZE- BASSIA Eric Jérôme, 6 bis impasse du Piton, 97 433 Salazie 06 92 45 61 55	Propriétaire de la parcelle BC 269, dont 1,7 ha sont inclus dans la phase 2 du projet. L'intéressé a hérité par donation de la parcelle en 2018, qui fait l'objet d'un contrat de forage signé par son père en 2014. Le futur donataire n'avait pas été consulté ni donné son accord à ce forage. Le demandeur demande le retrait de sa parcelle du projet, afin de pouvoir y poursuivre l'activité de maraîchage qu'il mène depuis quelques années sur cette parcelle, et pour laquelle il perçoit des subventions dont il craint qu'elles soient remises en cause si son activité cesse.
SA 03	M. DELETTRE, pro- priétaire parcelle AW 979, Saint-André 06 92 15 33 81	Opposition à la carrière, par crainte des nuisances sonores, pollutions, et problèmes de circulation.
SA 04	M. et Mme RE- HAULT, 163 ruelle des alevins, Saint-André parcelle BC 0085	Opposition à la carrière, par crainte des nuisances sonores, pollutions, et d'une plage horaire d'exploitation trop étendue (jusqu'à 19 h). <i>Leur maison est particulièrement proche.</i>

5

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

SA 05	M. Jean Claude BLARD 1324 chemin Patelin, Saint-André	Opposition à la carrière, par crainte des nuisances sonores et poussières, en raison de son âge et de sa santé fragile.
SA 06	M. TAÏLAME Jean Marie ruelle des alevins, Saint-André	Opposition à la carrière, par crainte des nuisances sonores, en raison de sa santé fragile.
SA 07	Mme LABARRE Ghislaine Chemin Patelin, ravine Creuse, Saint-André	Opposition à la carrière, par crainte des nuisances sonores, pollutions et poussières, en raison de sa santé fragile.
SA 08	M. SETTAMA Arsène, 1199 chemin Patelin, Saint-André	Opposition à la carrière, par crainte des nuisances sonores, des poussières par les mouvements de camions, et du risque sanitaire de l'enfouissement de déchets. Crainte de dévalorisation de son terrain.
SA 09		Aucune observation sur ce numéro d'ordre.
SA 10	Mme Moliane CHARLETTE, 1079 chemin Patelin, 97 440, Saint-André	Opposition à la carrière, par crainte des nuisances sonores, de l'augmentation du trafic routier, et des méfaits sur la santé et l'environnement.
SA 11	Mme Maryse DAVID	Opposition à la carrière, par crainte des nuisances sur la santé et l'environnement.
SA 12	M. Justin AMABLE, quartier Patelin, Saint-André	Opposition à la carrière, par crainte des nuisances sonores, pollution, augmentation du trafic routier, et risque inondation dans cette zone inondable. Incohérence entre proximité des habitations et la carrière. Souhaite passer sa retraite en un lieu tranquille.
SA 13	Mme Valérie LEGER, 1008 chemin Patelin, Saint-André	Informe sur la disparition du panneau d'affichage depuis le 29 juillet 2019, ce qui porte préjudice à l'enquête.
SA 14	M et Mme David SANGELLE, chemin du Centre, Saint-André	Opposition à la carrière, pour ses impacts sur l'environnement, le réseau routier, la santé des habitants proches et plus éloignés. Absence d'enquête préalable auprès des habitants de St André.

6

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

SA 15	M. Yann CARIOU	<p>Avis favorable au projet de carrière, car les études préalables montrent la faible atteinte environnementale, et les solutions qui seront apportées.</p> <p>Bénéfice économique et social, pour une entreprise locale, qui emploie une centaine de personnes, et dont certains seront sur le secteur.</p> <p>En cas de non-réalisation, la raréfaction des matières premières provoquera un préjudice aux concasseurs, transporteurs, artisans, et une hausse des matériaux au détriment des clients.</p>
SA 16	M. Jimmy Amable, chemin Patelin, Saint-André	Opposition à la carrière, par crainte des nuisances sonores, de la hausse du trafic routier, des pollutions, et du risque inondation.
SA 17	Anonyme	Opposition à la carrière, pour des raisons environnementales et sanitaires (pollutions).
SA 18	M. GALLA	Opposition à la carrière, par crainte des nuisances sonores, des poussières, des dégradations environnementales, et du risque inondation.
SA 19	Mme Anaïs BALAY Parcelle AZ 0702, 301 chemin Jeanson, Saint-André	<p>Opposition à la carrière, par crainte des nuisances sonores, routières, écologiques, environnementales, sanitaires.</p> <p>Proximité des habitations.</p> <p>Disparition des panneaux d'affichages relatifs à l'avis d'enquête publiques.</p>
SA 20	M. Jimmy FURCY, chemin Badamiers, Ravine Creuse, Saint-André	<p>Opposition à la carrière, par crainte des nuisances sonores et environnementales (poussières), du fait de la proximité des habitations.</p> <p>Hausse du trafic routier.</p>
SA 21	M Christian WOJ-CICKI, pour la société HOLCIM	<p>Cette société qui exploite une installation de concassage à Bras-Panon propose d'établir une liaison par blondin (téléphérique dédié aux matériaux), entre la carrière Patelin et ses installations situées de l'autre côté de la rivière du mât.</p> <p>Cela limiterait les nuisances sonores et le trafic routier.</p>
SA 22	M. Jean-Pierre GUY 22 allée des jacquiers, Ravine creuse, Saint-André	Opposition à la carrière, par crainte des nuisances, des poussières, du risque sanitaire, de l'impact sur la flore et la faune de la Rivière du Mât, et du flux de camions sur la RD 47.

7

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

SA 23	M. Rémy BLAIN, 81 ruelle Lacotte, Saint-André	Opposition à la carrière, du fait de sa proximité (domicilié à moins de 100 m), par crainte des nuisances sonores, poussières, risque sanitaire, hausse du trafic routier. Craint des fissures pour sa maison. Doute de l'efficacité des mesures de protection et estime que l'avantage économique ne compense pas les inconvénients.
SA 24	Mme BLAIN Nadine, 81 ruelle Lacotte, Saint-André	Opposition à la carrière. Pose la question de la méthode pour traiter les gros blocs de roche qui ne pourront être déplacés. Craint des vibrations et du bruit pour les traiter. Estime la nappe phréatique trop proche (1 m), avec risque environnemental et sanitaire.
SA 25	M. Yann DELMAS 1055 chemin Patelin, Saint-André	Opposition à la carrière, vu sa proximité (10m en face de la sortie du chemin d'accès, de l'autre côté de la RD 47). Craint que ces camions ne génèrent vibrations, nuisances sonores, poussières, et risques d'accident. L'axe du vent amplifiera ces inconvénients. L'augmentation de +3 dBa est forte (doublement du bruit).
SA 26	Raphaël et Laurie Anne VAYABOURI 613 chemin canal Moreau, Saint-André, Parcelles BC 072, 178 et 227 mitoyennes de l'installation.	Opposition à la carrière, vu la mitoyenneté de leur exploitation agricole. Craint nuisances sonores, poussières (notamment sur les cultures), consommation d'eau agricole, risque d'aggravation des inondations, vu la proximité de la nappe phréatique. Soulève le manque de déchets inertes, notamment en SPC, avec la cessation de l'utilisation du charbon à partir de 2020, et la revendication des agriculteurs pour récupérer les cendres aux fins d'engrais.
SA 27	M. Jude BLAIN, 81 ruelle Lacotte, Saint-André	Où trouver les 4 Mt de déchets non toxiques nécessaires à la remise en état ? Nuisances amplifiées par le sens du vent. Que faire si des brises roches sont utilisés, contrairement à ce qui est indiqué au dossier ?
SA 28	Demande collective formulée par 12 personnes.	Demande de prolongation de l'enquête publique, vu le nombre de documents impressionnant à prendre en

8

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

		compte, vu la période de congés scolaires, et l'impact du projet sur la circulation et les espaces agricoles.
SA 29	M. Luco AMABLE	Opposition à la carrière : L'intervenant liste une vingtaine d'espèces animales non citées dans le dossier (geckos verts, guêpes, cailles, scorpions, ...)
SA 30	Mme Julie DOLO-RASA, quartier Patelin, Saint-André	Opposition à la carrière : Pose la question du traitement des grosses roches, par dynamite ou brise-roches. Craint que le bassin créé par l'extraction génère des inondations, non par ruissellement, mais par résurgence de sources.
SA 31 Complément de SA 27	M. Jude BLAIN, 81 ruelle Lacotte, Saint-André	Risque inondation, non par ruissellement, mais par résurgence de sources. Saturation du réseau routier, devant les écoles, au rond-point de la balance (du fait des automobilistes en provenance de Salazie), avec effet de cumul avec le projet de grande surface de 30 000 m ² dans la zone Andropolis.
SA 32	Mme Valérie LEGER, parcelle BC 121	Opposition à la carrière : Pose la question du devenir de la servitude de passage lui permettant d'accéder à sa parcelle (ainsi que son locataire, agriculteur exploitant), qui semble constituer l'accès à l'installation de concassage. Y aura-t-il un accès parallèle ? avec 2 stops sur la RD 47.
SA 33	M. Rosaire PAYET, locataire de la parcelle BC 121	Opposition à la carrière : Agriculteur avec un projet de serres sur 5000 m ² , craint les poussières sur les végétaux, avec nécessité de surconsommer l'eau. Redoute l'impact des fouilles en périmètre irrigué. Comme la propriétaire, pose la question de l'accessibilité à la parcelle, par le même accès que celui de l'installation de concassage. Pose la question des mesures de compensation pour les agriculteurs alentours, impactés.
SA 34	Stéphanie DAMOUR-MAILLOT, 110 ruelle Lacotte, Saint-André	Opposition à la carrière. Redoute les nuisances sonores, les poussières, le risque sanitaire, par la carrière et le trafic de camions.

9

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

		Quelle gestion des poussières s'il y a des coupures d'eau ?
SA 35	Mme Marie Joséphine DAMOUR 84 chemin des prêtres, Saint-André	Opposition à la carrière. Résidente et commerçante dans le quartier, elle redoute l'impact négatif du trafic routier sur sa clientèle.
SA 36	Mme Marie-Pierre RAMSAMY, 111 ruelle des alevins, Saint-André	Opposition à la carrière. Craint les inondations, bruit, poussières, le risque sanitaire, en raison de l'enfouissement des déchets, et les vibrations.
SA 37	M. Jérémy RAM-SAMY (17ans) 111 ruelle des alevins, Saint-André	Opposition à la carrière (sans motivation).
SA 38	M. Alexis BALAZA 1368 chemin Patelin	Opposition à la carrière. Risque inondation.
SA 39	M. Laurent BENEVAL Dioré	Opposition à la carrière (sans motivation).
SA 40	Mme Julie DOLO-ROSA	Signale la disparition du panneau d'avis d'enquête publique avant rétablissement de ce dernier le 8 août. Demande la prolongation de l'enquête publique.
SA 41	M. Olivier MORIN	Opposition à la carrière. Craint les risques environnementaux (nappe phréatique), sanitaires, le trafic routier (notamment au regard des cyclistes), la perte de surfaces agricole. Se dit conscient de l'utilité publique de l'extraction des roches, notamment pour achever la NRL.
SA 42	Mme Valérie LEGER, 1008 chemin Patelin	Opposition à la carrière. Préjudice agricole des exploitants mitoyens de la carrière (poussières), perte de surfaces sur les zones extraites, menace ressource en eau. Risque état des sols (déchets), risque inondation, atteinte environnementale (faune, flore, Rivière du Mât), effet des merlons sur le paysage et les écoulements. Risque sanitaire (poussières, bruit), trafic routier et risques associés (piétons, écoliers, cyclistes, riverains).

10

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

		<p>Dégradation qualité de vie, dégradation de la valeur des biens immobiliers.</p> <p>Aucune garantie apportée aux riverains du respect des règles, et des éventuelles indemnisations des préjudice.</p> <p>Manque de communication du porteur de projet.</p>
SA 43	Mme Julie DOLO-ROSA	<p>Opposition à la carrière.</p> <p>Jonction de deux articles du Quotidien du 7août relatifs à l'arrêté de refus d'ouverture d'une carrière aux Orangers (Sainte-Anne), et à la mise en demeure par l'État de faire cesser une pollution par l'exploitant de la carrière à Pamiandy (Bras-Panon).</p> <p>La requérante soulève l'éventualité du non-respect de ses obligations par le pétitionnaire, et du manque de réactivité et d'efficacité de l'Etat pour le contraindre et le sanctionner. Décalage entre la théorie et la pratique.</p> <p>Demande de faire prévaloir la qualité de vie et l'environnement.</p> <p>Manque de concertation sur le projet en amont, et faible délai des riverains pour réagir pendant l'enquête publique, dont elle demande la prolongation (demande déjà formulée en obs SA 40).</p>
SA 44	Mme Valérie LEGER, 1008 chemin Patelin	<p>Pose la question des garanties sur la qualité des matériaux de remblaiement, et sur l'effectivité de l'arrosage des merlons et véhicules.</p>
SA 45	M. Thierry PARLIER, Rivière du Mât les Bas	<p>Opposition à la carrière.</p> <p>Craint le trafic routier et les risques associés, risque inondation.</p> <p>Pose la question du faible nombre de carottages (2), et de la proximité de la nappe phréatique (14 m à 24 m NGR selon Office de l'Eau).</p> <p>Pose la question de l'actualisation des études et de la prospective dans l'analyse du risque (changement climatique).</p>
SA 46	M. Mickaël ROBERT, Saint-Joseph	<p>Favorable au projet.</p> <p>Projet porté par une PME locale, défense de l'emploi local, apport en matériaux donc prix compétitifs, risque de récupération ultérieure de la zone par un grand groupe si refus du présent projet.</p>

11

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

		Estime que la cohabitation entre riverains et carrière se déroule bien à Bois d'Olives et Goyaves (Saint-Joseph), du fait d'un respect mutuel et d'une concertation.
SA 47	Mme Christelle MANZIN, Rivière du Mât les Bas.	Opposition au projet. Craint les risques sanitaires, nuisances sonores, poussières, trafic routier et risques associés.
SA 48	M. Luco AMABLE	Opposition au projet. Craint les inondations : soulève la question des résurgences d'eau plusieurs jours après les pluies, ce qui soulève une problématique différente du ruissellement immédiat, et de la proximité de la nappe phréatique. Craint un débordement de la Rivière du Mât du fait de la fragilisation des berges par l'extraction proche. La réduction de la perméabilité par le compactage, notamment des SPC, augmentera le ruissellement, donc les inondations.
SA 49	Anonyme	Opposition au projet. Risque routier pour ses enfants qui se rendent à l'école.
SA 50	M. Joseph Jude BLAIN, 81 ruelle Lacotte	Opposition au projet. Trafic routier induit, empiètement des PL et bus sur la ligne continue et les 2 voies, notamment sur le rond-point de la balance, créant une forte gêne.
SA 51	M. Igor Bertrand VAYABOURY, chemin Patelin et chemin Canal Moreau	Opposition au projet. Agriculteur, exploite les parcelles mitoyennes du projet. Refuse l'utilisation de l'eau agricole, déjà peu disponible, pour une carrière. Craint bruit, poussières, pour son exploitation, et sa vente directe de produits (perte de clientèle).
SA 52	M. Johan et Laetitia VICTORIA, 67 ruelle des alevins	Opposition au projet. Craignent pour les nuisances sonores, poussières, risque sanitaire pour leurs enfants, trafic routier. Craignent la dégradation de leur qualité de vie.
SA 53	M. Laurent MICHEL et Mme Marie FERRO 2328 chemin Patelin, Rivière du Mât les Bas	Opposition au projet. Craignent pour les nuisances sonores et les poussières, risque sanitaire.

12

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

SA 54	Mme Julie DOLO-ROSA	<p>Opposition au projet.</p> <p>En complément de son observation SA 43, cite les arrêtés 2017-640/SG/DRECV (autorisation carrière Paniandy) et 2019-641/SG/DRECV (mise en demeure suite à non-respect des dispositions relatives au traitement des eaux) par l'exploitant.</p> <p>Considère que le délai accordé à l'exploitant pour la régularisation (jusqu'à la prochaine période cyclonique) révèle le manque d'efficacité de l'État pour obliger au respect des règles, ce qui l'inquiète pour le projet à Patelin.</p>
SA 55	M. David TRENOUL 62 ruelle Lacotte	<p>Opposition au projet.</p> <p>Craint l'augmentation du trafic routier et risques associés (pollution, dégradation des routes, accidents), nuisances sonores (remise en cause de la validité de l'étude acoustique), poussières (notamment hors activité si cessation arrosage), pollution des sols et eaux par les produits.</p>
SA 56	M. Richard MARDE-MOUTOU	<p>Opposition au projet pour incompatibilité avec le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation en « espace proches du rivage » - Activité de concassage d'ampleur régionale et non locale, et non prévue dans les zones identifiées : pour la Rivière du Mât, la zone 28 correspond à « Ma pensée » à Bras-Panon. Aucune zone ne figure en rive gauche. <p>Observation agrafée au registre, identique aux 4 premières pages de L 06.</p>
SA 57	M. Mme AMABLE Jasmin et Hélène Chemin Patelin	<p>Opposition au projet.</p> <p>Craignent le risque sanitaire et la dégradation de la qualité de vie (bruit, poussières), hausse trafic routier et risques associés, risque environnemental (proximité nappe phréatique, ruissellements, rejets en rivière), traitement des roches massives avec vibrations, le tout entraînant la perte de valeur patrimoniale du foncier.</p>
SA 58	M. Bruny GIGANT ? 460 chemin de la balance, Ravine Creuse	<p>Opposition au projet (sans motivations)</p>
SA 59	M. Christian HOARAU	<p>Soutien à la carrière, vu la présence de galets.</p>

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

SA 60	M. Jean Julius BAS-TIDE	Soutien au projet, dont il est partie prenante vu qu'il a conclu un contrat de forage sur son terrain. Il y aura des créations d'emplois. Cela lui apportera aussi l'amélioration sur le plan des inondations, et l'amélioration des rendements agricoles (mécanisation actuellement impossible).
SA 61	M. et Mme PAYET	Opposition au projet. Dégradation de la qualité de vie (bruit, poussière), risques sanitaires, hausse du trafic routier et risques associés.
SA 62	Mme HOAREAU 1295 chemin Patelin	Opposition au projet. Dégradation de la qualité de vie (bruit, poussière), risques sanitaires, hausse du trafic routier
SA 63	Mme Marie Josée BE-GUE Pépiniériste, réside face au projet	Opposition au projet. Craint le risque poussière sur ses plantations, les nuisances sonores, et le risque inondation par le mur anti-bruit de 7 m. Le trafic routier nuira à sa clientèle.
SA 64	M. Serge MARTINERO	Opposition au projet. Dégradation de la qualité de vie (bruit 70 dB, poussières), risque sanitaire, et risque inondation (notamment par débordement de la Rivière du Mât)
SA 65	Mme Julie DOLO-ROSA	Opposition au projet. En complément de ses autres observations, Concernant le risque poussières, invalide le relevé de vent de l'étude EQRS (annexe 4 pièce 9 Technisim consultants p 24, 25) opéré les 27 et 28 mars 2015, dates non représentatives des vents dominants (habituellement plus forts). Sur la carte p 72 (fig 27), ne figurent que les vents à Gillot et St Benoît, mais rien à St André. Ces données invalident les calculs de retombées de poussières qui en découlent. Elles sont sous-évaluées.
SA 66	Mme Roseline LEBRETON	Opposition au projet. Craint les atteintes à la qualité de vie, le risque inondation, et les atteinte environnementales (faune, flore).
SA 67	M. Jean François HOAREAU	Opposition au projet.

14

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

		Craint les nuisances (bruit, poussières), la hausse du trafic routier, risque inondation (Rivière du Mât) dégradation des maisons (fissures) avec dévalorisation.
SA 67 bis	Mme NAUD Marie Hélène	Opposition au projet. Atteinte à la qualité de vie, durant 25 ans.
SA 68	M. Sébastien (patronyme illisible)	Opposition au projet. Nuisances sonores, poussières, hausse du trafic routier et risque associés.
SA 69	<i>Signature illisible</i>	Opposition au projet. Nuisances sonores, poussières, risque sanitaire, hausse du trafic routier et risques associés.
SA 70	<i>Signature illisible</i> Proche du projet	Opposition au projet. Nuisances sonores, poussières, risque inondation.
SA 71	M. Ivrin SINIMALE Ravine Creuse	Opposition au projet. Nécessité de protéger l'environnement et les générations futures.
SA 72	<i>Signature illisible</i> Se déclare riverain proche	Soutien au projet. Besoin en roches. Fais confiance aux études et aux mesures pour respecter l'environnement.
SA 73	<i>Signature illisible</i>	Opposition au projet. Nécessité de protéger l'environnement, risque inondation.
SA 74	M. Pascal CHANE TO	Opposition au projet. Nuisances sonores, poussières, risque sanitaire, hausse du trafic routier et risques associés, risque inondation, fragilisation des sols, atteinte à la nappe phréatique, fragilisation des habitations (vibrations), baisse de valeur des biens
SA 75	<i>Signature illisible</i>	Soutien au projet. Motifs économiques (emplois, dynamisation région Nord-Est, éviter la hausse du coût des agrégats, favoriser une entreprise locale), et motifs environnementaux (réduction des trajets pour s'approvisionner en des lieux plus éloignés).

15

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

		Possibilité de limiter les nuisances, par des prescriptions exigeantes et des contrôles des autorités.
SA 76	<i>Signature illisible</i>	Soutien au projet. Motif économique : limiter le coût des matériaux.
SA 77	<i>Signature illisible</i> Réside à St André et travaille dans le BTP	Soutien au projet. Motif économique (création d'emplois, facilités d'approvisionnement local en matériaux).

Observations du registre de Bras-Panon

Réf.	Identification de la problématique	Nature de la problématique
BP 01	Mme LEGER Valérie	Est venue se renseigner et fera parvenir ses observations ultérieurement.
BP 02 (idem SA 21)	M Christian WOJ-CICKI, pour la société HOLCIM	Cette société qui exploite une installation de concassage à Bras-Panon propose d'établir une liaison par blondin (téléphérique dédié aux matériaux), entre la carrière Patelin et ses installations situées de l'autre côté de la rivière du mât. Cela limiterait les nuisances sonores et le trafic routier.
BP 03	M. Willy VALEM, Chemin Patelin	Opposition au projet. Craint le risque inondation, notamment par l'érosion de la Rivière du Mât sur les zones remblayées à long terme, préjudices agricoles (poussières cultures, stress élevages). Quelles indemnités pour les personnes subissant préjudice ? Manque de garanties en matière de remise en état (conventions d'apports de déchets inertes sans durée, risque sur la nature des déchets). Quel respect des engagements de Préfabloc et de l'efficacité des contrôles de l'Etat ?

16

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

Observations formulées par courriel

Réf.	Identification de la problématique	Nature de la problématique
EM 01	M. Eric PADILLA 4 rue Alphonse de Lamartine, Rivière du Mât les Bas, 97440, Saint-André	Opposition au projet. Nuisances aux riverains et à l'environnement (impact visuel, sols, air, eau), dangerosité des sous-produits de combustion et risque de manque de matériaux de remblaiement. Proximité des zones d'habitation, avec présence de personnes âgées et jeunes enfants, à la santé vulnérable. Nuisances des poussières, bruit, circulation, notamment sur RD 47.
EM 02	M. Emmanuel BOU-TIN	Opposition au projet, Bien que demeurant à Ste Suzanne, craint les nuisances au développement et au caractère résidentiel de St André. Souligne que ce projet s'ajoute à 3 projets similaires proches (Holcim et Paniandy à environ 2 kms). S'inquiète des nuisances sonores, et de l'impact routier sur la RD 47, déjà embouteillée à certaines heures. Estime que la motivation économique du maître d'ouvrage va à l'encontre du potentiel touristique et du caractère semi-résidentiel du secteur.
EM 03	M. BERNAL	Opposition au projet. Crainte des nuisances du trafic routier à l'égard des cyclistes sur la RD 47, sujet non traité par l'étude d'impact, et dont la compatibilité avec les objectifs de la Région et la Loi d'orientation des mobilités n'est pas traitée. Demande quelles mesures prévoit l'exploitant pour traiter les impacts sur le cyclisme.
EM 04	Mickaël NOUCANA	Opposition à la carrière, qualifiée de « catastrophe écologique », par crainte des nuisances, de la pollution, de l'augmentation du trafic routier.
EM 05	Gwenaëlle LEBON	Opposition à la carrière, qualifiée de « catastrophe écologique », par crainte des nuisances, de la pollution, de l'augmentation du trafic routier.

17

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

EM 06	Johann PERRIER, 314 chemin Jeanson	Opposition à la carrière, pour risque sanitaire, vu sa proximité (150 m de sa maison) et la présence d'un enfant d'un an.
EM 07	M. Cyrille RICKMOUNIE, représentant la CAPEB Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment.	Soutien à la carrière pour des raisons sociales (emplois), économiques (besoins en matériaux pour éviter leur surcoût, pour alimenter les chantiers, activité au profit d'une entreprise purement locale), et environnementales (diminution du risque inondation). Traitement optimal des poussières (sprinkler, Turbo-ram ...), des SPC (arrosage, compactage, autocontrôle, etc...) et des nuisances sonores (machines encoffrées de dernière génération, mur anti-bruit). Les estimations du trafic routier sont fondées sur un maximum théorique annuel (250 000 m ³) alors que la moyenne prévisionnelle est moindre (165 480 m ³), ce qui divise quasiment par deux le nombre de rotations.
EM 08	Sandra et Wifrid HOARAU Ruelle Lacotte	Opposition à la carrière. Craignent les nuisances sonores, notamment des camions, les poussières, le risque sanitaire pour leurs enfants.
EM 09	Mme Aurélie NOUCANA 103 ruelle des alevins,	Opposition à la carrière, pour nuisances sonores, poussières, pollutions du sol et des eaux, risque inondation augmentation du trafic routier et du risque accident, risque sanitaire.
EM 10	M. Hugo PRECOURT	Opposition à la carrière, pour « dégâts sécuritaires, santé publique, environnement »
EM 11	Mme Claudette HOAREAU	Opposition à la carrière, pour nuisances diverses, trafic routier, risque sanitaire. Nécessité de favoriser l'agriculture.
EM 12	P. VINCENT	Opposition à la carrière (sans motivation)
EM 13	Mme Gislaine PICARD	Opposition à la carrière, nécessité de préserver les surfaces agricoles.
EM 14	JP ETHEVE	Soutien à la carrière pour des raisons sociales (emplois), économiques (besoins en matériaux pour éviter leur importation et surcoût, pour alimenter les chantiers) et recettes fiscales. Souligne le principe d'Egalité entre tous les usagers de la route, aucune catégorie ne devant être désavantagée.

18

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

EM 15	Mme Valérie PAYET	Opposition à la carrière (sans motivation)
EM 16	Mme Anne Marie LE-CLERC, 393 chemin des limites, Rivière du Mât les Bas	Opposition à la carrière, pour nuisances diverses, bruit poussières, trafic routier, Nécessité de favoriser l'agriculture. Doute sur le respect des mesures (arrosage, bâchage) par le pétitionnaire.
EM 17	M. Jean Max TURPIN Saint-Denis	Opposition à la carrière Risque écologique, environnemental (faune, contamination nappe phréatique proche), sanitaire (poussière, bruit), trafic routier et risques associés, dévaluation des biens immobiliers, baisse de la qualité de vie, durée d'exploitation très longue, impact sur les terres agricoles.
EM 18	Mme Martine NOURRY	Opposition à la carrière, nécessité de préserver les surfaces agricoles, crainte des nuisances sonores, poussières, trafic routier et risques associés. Doute de la régularité de la procédure, et de la droiture des acteurs.
EM 19	M. Fredo LAUDE	Soutien à la carrière, pour raison économique (emplois) et faible impact environnemental (pas d'explosif, mesures prises par l'exploitant pour réduire les nuisances).
EM 20	Mme Emilie VEL-LAYOUDOM	Soutien à la carrière, pour raisons économiques (emplois, entreprise locale expérimentée, éviter la hausse du prix des granulats) et les inconvénients limités (mesures pour réduire les nuisances).
EM 21	M. MARDE CANDEN	Soutien à la carrière, pour raisons économiques (emplois, entreprise locale) et les inconvénients limités (mesures pour réduire les nuisances, contrôles sévères de la DEAL).
EM 22	Mme Sabrina IMAZOUTE	Soutien à la carrière, pour raisons économiques (emplois, éviter la hausse du coût des matériaux), et la réduction du risque inondation par les aménagements.
EM 23	M. Jean-Pierre NIWE-SINSKY	Soutien à la carrière, pour raisons économiques (emplois, besoin en matériaux), nécessité d'éviter les importations de roches (coût, pollution marine).
EM 24	Mme Anne Marie MAILLOT	Opposition à la carrière, par crainte des nuisances (bruit poussière), risque sanitaire. Manque d'information préalable sur le projet.

19

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

EM 25	M. Eric PERIANIN Transporteur en BTP	Soutien à la carrière, pour raisons économiques (difficultés à trouver des matériaux, coût élevé).
EM 26	M. Eric COLOGON Artisan en BTP	Soutien à la carrière, pour raisons économiques (emplois, besoin en matériaux), et les inconvénients limités (mesures pour réduire les nuisances, contrôles de l'État).
EM 27	Mme Magali MAL-LIN	Soutien à la carrière, pour raisons économiques (emplois directs et indirects, entreprise locale, besoin en matériaux), et les inconvénients limités (mesures pour réduire les nuisances, contrôles de l'État).
EM 28	Mme Gaëlle LAT-CHOUMANIN	Soutien à la carrière, pour raisons économiques (emplois, entreprise locale, besoin en matériaux et limitation de leur coût), et les inconvénients limités (mesures pour réduire les nuisances).
EM 29	Chambre d'Agriculture M. Frédéric VIENNE, président	Opposition à la carrière, Nécessité de préserver les surfaces agricoles, surtout en périmètre irrigué, dans un contexte de pression foncière liée à l'urbanisation. Baisse de production cannière (85 000 t en 25 ans).
EM 30	M. Roy DABEE	Opposition à la carrière, Insuffisance des études d'analyse des risques sanitaires et environnementaux ; sous-évaluation du risque inondation, des nuisances sonores, vibrations. L'activité agricole doit prévaloir dans ce secteur vu son zonage Incapacité de la RD 47 à absorber le surcroît de trafic Pose la question de la sincérité de l'évaluation du besoin en granulats, qui pourrait être influencée par des lobbies politiques ou économiques. Les choix impliquent une surconsommation de matériaux, ce qui pose la question des stratégies d'aménagement sur le long terme, et de la corrélation avec l'intérêt général.
EM 31	Mme Nicole GRIN-DEFER Saint-Pierre	Opposition à la carrière, Atteinte à la qualité de vie des riverains (bruit poussières), et risque sanitaire.
EM 32	Mme Julie DOLO-ROSA	Opposition à la carrière (en complément de ses autres observations)

20

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

		<p>Ayant reçu l'information que le prochain conseil municipal de Saint-André se réunira le 26 septembre 2019, elle pose la question du vice de procédure vu le non-respect du délai de 15 jours, après la période de réception du public, pour que ce dernier se prononce dans le cadre de l'enquête.</p> <p>Concernant la permanence de ce jour, elle demande de notifier la disparition de l'observation remise par M. CAMALON, constatée par plusieurs témoins.</p> <p><i>(Il s'agit de l'observation par courrier L-06, finalement récupérée avant la clôture de l'enquête, et dont l'incident est relaté infra).</i></p>
EM 33 Doublon de L 07	M. Luco AMABLE riverain	<p>Opposition à la carrière,</p> <p>Atteintes environnementales à la terre malgré la remise en état (sous-sol définitivement dégradé, pertes agricoles),</p> <p>Atteintes environnementales à l'air (sous-évaluation des nuisances, bruit, poussières, vibrations et des effets sur les cultures proches, risque SPC)</p> <p>Atteintes environnementales à l'eau (risque de remontée des SPC par les résurgences, augmentation débit RDM par apports des ruissellements, augmentation de l'érosion des berges avec risque de diffusion des remblais). Consommation d'eau agricole déjà rare.</p> <p>Primauté de l'environnemental, de l'humain, sur l'économie. Nécessité de recycler plutôt qu'extraire.</p>

Observations par courrier

Réf.	Identification de la problématique	Nature de la problématique
L 01	M. RAZEBASSIA Eric Jérôme 6 bis impasse du Piton, 97433 Salazie Propriétaire parcelle BC 269	<p>Opposition au projet.</p> <p>Agriculteur propriétaire (depuis 2017) exploitant la parcelle BC 269 incluse dans le projet de carrière, il conteste la validité du contrat de forage conclu en 2014 par son père, à l'époque où ce dernier était propriétaire.</p>

21

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

L 02	Mme VAYABOURY Marie-Noëlle, 613 chemin canal Moreau, Saint-André	Opposition au projet. Craint pour son cadre de vie, (vu ses 62 ans) et exprime des préoccupations environnementales et de défense de l'agriculture.
L 03	M. RAZEBASSIA Laurent,	Opposition au projet. Agriculteur qui exerce en bail à ferme depuis 2004 sur la parcelle BC 270 de 6,5 ha, qui est à ce jour encore la propriété de son père, qui a conclu le contrat de forrage. Vu l'augmentation de ses rendements suite à ses efforts depuis 2004, s'oppose au projet d'autant plus qu'il s'acquitte des taxes concernant la parcelle.
L 04	Comité Paritaire Inter-professionnel de la Canne et du Sucre CPICS M. Isidore LARAVINE et M. Florent THIBAUT, co-présidents.	Opposition au projet. Perte de surfaces agricole en zone irriguée, et risque de perte définitive supérieure à 1 ha (bâtiment non détruit ?), risque sur la qualité agronomique des sols après remise en état, liée aux remblais (tassement, mauvaise qualité du sous-sol). Irrégularité de la procédure du fait de l'absence de saisine et d'avis de la CDPENAF au dossier d'enquête publique.
L 05	Syndicat du Sucre de la Réunion Mme Sylvie LE MAIRE, déléguée générale	Opposition au projet. Contenu strictement identique au précédent courrier (L 04)
L 06	M. Ranjit CAMALON	Opposition au projet pour incompatibilité avec le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) : <ul style="list-style-type: none">- Localisation en « espace proches du rivage »- Activité de concassage d'ampleur régionale et non locale, et non prévue dans les zones identifiées : pour la Rivière du Mât, la zone 28 correspond à « Ma pensée » à Bras-Panon. Aucune zone ne figure en rive gauche. Insuffisance de l'étude d'impact au regard de l'annexe 3 de la directive 2011/92/UE. <i>(à noter que ce courrier remis durant la permanence du 22 août 2019 a disparu au cours de celle-ci, mais que son auteur a pu en redonner un exemplaire avant la clôture de cette permanence).</i>

22

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

L 07 Fait dou- blon avec EM 33	M. Luco AMABLE riverain	Opposition à la carrière, Atteintes environnementales à la terre malgré la remise en état (sous-sol définitivement dégradé, pertes agricoles), Atteintes environnementales à l'air (sous-évaluation des nuisances, bruit, poussières, vibrations et des effets sur les cultures proches, risque SPC) Atteintes environnementales à l'eau (risque de remontée des SPC par les résurgences, augmentation débit RDM par apports des ruissellements, augmentation de l'érosion des berges avec risque de diffusion des remblais). Consommation d'eau agricole déjà rare. Primauté de l'environnemental, de l'humain, sur l'économie. Nécessité de recycler plutôt qu'extraire.
L 08	M. Mickaël MARDE-MOUTOU, Jude BLAIN, et Nadine BLAIN	Idem L 06 et SA 56

Observations exprimées dans les formulaires types du Collectif

Réf.	Identification de la problématique	Problématiques
FC 1	Mme DE BOISVILLIERS Valentine 1075 chemin Patelin	Atteinte à l'environnement, risque sanitaire.
FC 2	Mme Florine FOREAU 70 chemin Beau Verger, RDM les Bas	Nuisances sonores, poussières, atteintes environnementales, risque inondation, trafic routier
FC 3	Mme DE BOISVILLIERS Evelyne 1075 chemin Patelin	Nuisances sonores, atteintes environnementales, risque sanitaire
FC 4	Mme Nathalie MARGAMA, 490 chemin Patelin	Bruit, poussières, trafic routier

23

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

FC 5	Mme DE BOISVILLIERS Florence 1075 chemin Patelin	Risque sanitaire et environnemental
FC 6	M. Loïc PAYET, 1075 chemin Patelin	Risque sanitaire et environnemental
FC 7	M. Patrice CONJAN, Ravine Creuse	Hausse du trafic routier
FC 8	Mme Geneviève CONJAN, 276 allée des Jacquiers, Ravine Creuse	Hausse du trafic routier, bruit, poussières.
FC 9	Mme Yolande FIN, Ravine Creuse	Hausse du trafic routier, bruit, poussières.
FC 10	Mme Eveline RAYEPIN 471 chemin Balance, Ravine Creuse	Hausse du trafic routier, bruit, poussières, risque sanitaire. Concentration des inconvénients dans le quartier, mais aucun avantage.
FC 11	M. Didier BIGOT, 73 ruelle Lacotte, ch. Patelin	Nuisances au voisinage, nécessité de trouver un endroit isolé ailleurs.
FC 12	Mme Rosine PATOU, 401 rue Jeanson	Bruit, poussières, risque sanitaire, hausse du trafic routier, nuisances au voisinage.
FC 13	Mme Aurélie SINAMA 471 chemin Balance	Hausse du trafic routier, concentration des inconvénients dans le quartier, mais aucun avantage.
FC 14	M. Mme LALLEMAND Daniel et Aline, 1247 chemin Patelin	Hausse du trafic routier, bruit, poussières.
FC 15	Mme Christine RAMAYE, 120 ruelle Lacotte	Risque sanitaire (bruit poussières) et environnemental (espèces endémiques)
FC 16	Mme Moliane CHARLETTE, 1079 chemin Patelin	Bruit, poussières, risque sanitaire, hausse du trafic routier
FC 17	M. Michel ROBERT, 445 chemin Balance	Nuisances sonores, dégradations environnementales
FC 18	Mme Maud ROBERT 445 chemin Balance	Bruit, poussière, dégradations environnementales

24

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

FC 19	Mme Danielle CABARDE, 275 chemin Patelin	Risque sanitaire (bruit poussières) et environnemental (nappe phréatique), risque inondation
FC 20	Mme Marie Lyne BOOZ, 9 chemin des cocotiers, Sainte-Clotilde	Risque sanitaire (bruit poussières) et environnemental Nécessité de faire primer l'environnement sur l'économie
FC 21	Mme Fanny DELMARTY, 159 rue G ^{al} de Gaulle, St Denis	Risque sanitaire (bruit poussières) et environnemental
FC 22	M. Patrick VIENNE, 171 rue des acacias	Nuisances au voisinage, mais nécessité de trouver un endroit ailleurs, ce type de projet étant nécessaire.
FC 23	M. Mickaël BOYER, 4 impasse Aglaé Chedorge, Sainte-Suzanne	Risque environnemental, atteinte à la qualité de vie. Nécessité de faire primer l'environnement sur l'économie
FC 24	Mme Marie Céline LABARRE, 445 chemin Patelin	Bruit, poussières, risque sanitaire, hausse du trafic routier, atteintes environnementales
FC 25	M. Mme MARIE 1358 chemin Patelin,	Bruit, poussières, risque sanitaire, hausse du trafic routier, atteintes environnementales
FC 26	Mme MARIE Sylvie 1358 chemin Patelin,	Bruit, poussières, risque sanitaire,
FC 27	Mme MORVILLE Anne Laure, 162 rue des 2 Canons, Ste-Clotilde	Risque environnemental, risque sanitaire, atteinte à la qualité de vie des riverains, qui doivent primer sur les intérêts privés.
FC 28	M. Jean Luc LAMY 11 rue Alphonse De Lamartine, St André	Opposé aux lobbies économiques qui portent préjudice aux particuliers
FC 29	Mme Marie-André HUBERT, 216 rue de la vérité, RDM les Bas	« NON au projet carrière et concassage » (sans motivation)
FC 30	M. Laurent EVRIN 196 rue Alphonse De Lamartine, St André	Risque sanitaire

25

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

FC 31	Mme Marie Eve EVRIN 196 rue Alphonse De Lamartine,	Risque sanitaire
FC 32	Melle Elodie HUBERT, 216 rue de la vérité, RDM les Bas	« NON au projet carrière et concassage » (sans motivation)
FC 33	Mme Michette BOYER 354 chemin Jeanson	Contre le projet de concassage (sans motivation)
FC 34	M. Mme Alex BEGUE 348 chemin Jeanson	Contre le projet de carrière et de concassage (sans motivation)
FC 35	M. Roland BEGUE 346 chemin Jeanson	Contre le projet de carrière et de concassage (sans motivation)
FC 36	M. J Guyto CARRON 600 chemin RDM les bas	Nuisances (poussières), fragilisation de son terrain
FC 37	Mme Sylvie AUBRY 584 chemin Jeanson	Risque inondation, exposition des enfants aux dangers causés par les camions
FC 38	Mme Catherine POTY PAQUIRA 422 chemin Jeanson, RDM les Bas	Risque sanitaire et environnemental
FC 39	M. PATOU 401 ch. Jeanson, RDM	« NON au projet carrière et concassage » (sans motivation)
FC 40	M. Alexis RAMA 430 ch. Jeanson, RDM	Atteinte à sa santé (déjà fragile)
FC 41	M. Emmanuel SAU- TRON 764 chemin Ra- vine Creuse	Risque sanitaire (allergie poussières), gêne à son activité professionnelle (salon de tatouage)
FC 42	M. Jean François WAI- TANG 725 chemin Ra- vine Creuse	Contre le projet de carrière et de concassage (sans motivation)
FC 43	Mme Sylvie WAI- TANG 657 chemin Ra- vine Creuse	Contre le projet de carrière et de concassage (sans motivation)

26

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

FC 44	M. Judex THERMEA 662 chemin canal Moreau	Nuisances sonores, poussières, trafic routier, gêne de son activité professionnelle équestre
FC 45	Mme Isabelle RICQUEBOURG 102 bis chemin grand Canal, Sainte-Clotilde	Risque sanitaire et environnemental, proximité des habitations
FC 46	Mme Françoise BOYER 1519 ch Patelin	Nuisances sonores, poussières, trafic routier, risque inondation
FC 47	Mme Miah LITU 308 chemin Jeanson	Nuisances sonores, poussières, risque sanitaire
FC 48	M. René BANOUBIE 1230 chemin Patelin	Nuisances sonores, hausse trafic routier, atteintes environnementales et paysagères
FC 49	Mme Méry AMPOUTA 116 rue Père Teste	Bruit, poussières, pollutions environnement
FC 50	Mme Yvette SELLIN chemin Patelin	Nuisances sonores, hausse trafic routier, atteintes environnementales (faune), risque inondation
FC 51	Mme LARAVINE 300 chemin Jeanson	Risque sanitaire (asthme et fils handicapé), imprévision des décideurs politiques quant aux besoins en roches
FC 52	M. Yves MARDAYE, 1828 chemin Patelin	Nuisances sonores, poussières, hausse trafic routier, risque inondation, risque sanitaire et environnemental
FC 53	Melle Honorine SEUSSE 590 ch Jeanson	Risque sanitaire (poussières, pollution), hausse trafic routier
FC 54	M. Geoffroy COMTOIS, 25 rue de la Digue, Ste Suzanne	Bruit, poussières, hausse du trafic routier
FC 55	Mme Chantal CARRON 600 chemin Jeanson	Risque sanitaire, perte qualité de vie (bruit poussières), hausse du trafic routier
FC 56	Mme Marie Jessie CARRON 600 chemin Jeanson	Risque sanitaire, perte qualité de vie (bruit poussières), hausse du trafic routier, fragilisation du terrain
FC 57	M. PERRIER 598 chemin Jeanson	Dégradation qualité de vie (bruit poussières),

27

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

FC 58	M. Rudy ZANEGUY 700 av. de Bourbon	Dégradation qualité de vie (bruit poussières), hausse trafic routier
FC 59	Mme Marie Cynthia ESPARON, 1520 ch Patelin	Dégradation qualité de vie (bruit poussières), risque sanitaire, hausse trafic routier, risque inondation, perte agricole
FC 60	Melle Valérie GRONDIN, chemin Patelin	Bruit, poussière, risque sanitaire, hausse du trafic routier
FC 61	Mme Marie GRONDIN, Patelin	Bruit, poussière, hausse du trafic routier
FC 62	Mme Viviane LAUDE, 2141 chemin grand canal,	Bruit, poussière, hausse du trafic routier avec risques associés
FC 63	M. Hervé MONJOL 576 rue de la République, Plaine des Palmistes	Contre le projet de carrière (sans motivation)
FC 64	Mme Myriam MORABA 1368 chemin Patelin	Risque sanitaire, vu sa santé déjà atteinte (certificat médical joint).
FC 65 sur 20 feuillets	JF GAUVRIER, 5 rue de l'Europe, Saint-Denis	Exprime des reproches au Maire, et accessoirement à d'autres acteurs publics et privés, qu'il tient pour responsables du projet : bruit, poussière, hausse du trafic routier avec risques associés, risque sanitaire, dégradations des maisons
FC 66	M. Thierry RANDRIAMAROSON 24 rue des francicéas, Sainte-Marie	Impact environnemental, proximité des habitations
FC 67	M. Emilie BARDIL 164 chemin transversale, Bel Air, Sainte-Suzanne	Bruit, poussière, risque sanitaire
FC 68	M. Geoffrey MANET 42 rte des jams rosats 97417 La Montagne	Proximité des habitations, risque inondation, et pollutions diverses
FC 69	Mme Morgane HUGANET-GROSSET 16 rue Jean Tresarriq 97441 Sainte-Suzanne	Impact environnemental, proximité des habitations

28

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

FC 70	Mme Audrey TAILLEMAN 9 av. G. Brassens, Ste Clotilde	Bruit, poussière, hausse du trafic routier avec risques associés, risque inondation, risque environnemental
FC 71	M. Olivier MAILLOT, 110 ruelle Lacotte,	Impact qualité de vie (bruit, poussière), diminution de la valeur des maisons
FC 72	MMme Alain ESPARON 1520 chemin Pate-lin	Bruit, hausse du trafic routier, risque inondation, risque sanitaire, vu leur âge avancé et leur santé fragile
FC 73	M. Mickaël CRIST, Bras-Panon	Proximité des habitations
FC 74	Mme Cécile DARBEFEUILLE 29 Gal de Gaulle, Bras-Panon	Proximité des habitations
FC 75	Mme Isabelle ZANEGUY, 700 av. de Bourbon	Bruit, poussière, hausse du trafic routier, proximité des habitations
FC 76	Mme Virginie RIVIERE-SEGHI 5 rue Alphonse de Lamartine, RDM les Bas	Bruit, poussière, hausse du trafic routier, proximité des habitations
FC 77	Guillaume SEGHI 5 rue Alphonse de Lamartine, RDM les Bas	Poussière, hausse du trafic routier, proximité des habitations, perte de terrains agricoles, nécessité de trouver un autre lieu
FC 78	Julien SEGHI 5 rue Alphonse de Lamartine, RDM les Bas	Poussière, hausse du trafic routier, proximité des habitations,
FC 79	Mme Jasmina CASTELLS, 4 imp Aglaë Chédorge, Sainte-Suzanne	Atteinte à la qualité de vie des riverains, risque environnemental
FC 80	Mme Rose May COMORASSAMY 83 ruelle des alevins	Bruit, poussière, vibrations, hausse du trafic routier, risque sanitaire vu leur santé fragile
FC 81	Mme Diane CLAIN 406 chemin des limites	Contre l'ensemble du projet (sans motivation)

29

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

FC 82	Mme Anise CROZET 112 ruelle des avocats	Contre le projet (sans motivation)
FC 83	M. Thierry HUBERT 9 chemin Bras Sec, La Ca- roline, Bras-Panon	Contre le projet (sans motivation)
FC 84	Mme Audrey DE- MOTTE, 1334 bis che- min Maunier	Contre le projet (sans motivation)
FC 85	M. Maxime DE- MOTTE, 1334 bis che- min Maunier	Contre le projet vu ses nuisances (non détaillées)
FC 86	M. Gilbert CROZET 11 ruelle des avocats	Doute sur la fiabilité du projet, poussière, bruit, pollu- tion, garanties financières
FC 87	M. Bertrand RIVIERE 139 chemin bonne vo- lonté	Contre le projet (sans motivation)
FC 88	Mme Mirella GOU- MANE 154 rue Victoria	Contre le projet (sans motivation)
FC 89	M. Frédéric CAZAL 17 chemin Montpré, Bras- Panon	Contre le projet (sans motivation)
FC 90	Mme Magalie DRAP 1073 bis chemin Patelin	Bruit, poussière
FC 91	Mme Anne Marie HU- BERT 9 chemin Bras Sec, Bras-Panon	Contre le projet vu ses nuisances (non détaillées)
FC 92	M. DHAP 1073 bis che- min Patelin	Bruit, poussière, hausse du trafic routier
FC 93	Mme Anita ALIBAY 139 chemin bonne vo- lonté	Contre le projet (sans motivation)
FC 94	M. Klébert LESTE 1219 chemin Lefaguyes	Bruit, poussière, risque sanitaire,

30

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

FC 95	Mme Tatiana DE-GUIGNE 445 chemin Balance	Bruit, atteintes environnementales
FC 96	M. David CROZET 406 chemin des limites RDM les Bas	Bruit, poussières, odeurs, hausse du trafic routier, risque de pollution
FC 97	Mme Edmée GUY 226 allée Jacquier Ravine Creuse	Bruit, poussière, hausse du trafic routier, risque sanitaire vu sa santé fragile
FC 98	Mme Manon ROBERT, 445 chemin Balance	Contre le projet (sans motivation)
FC 99	M. Xavier LEGER 1460 chemin Valentin	Contre le projet (sans motivation)
FC 100	Mme Lydie MALUDGE 125 Joseph Mouvouvin	Bruit, hausse du trafic routier, risque sanitaire, vu ses enfants en bas âge
FC 101	Mme Sandrine ROBERT 1460 chemin Valentin	Contre le projet (sans motivation)
FC 102	Mme Corine Christine DEGUIGNE 445 chemin Balance	Contre le projet (sans motivation)
FC 103	Mme Anésie LESTE 1219 chemin Lefaguyes	Bruit, risque sanitaire
FC 104	Mme Ophélie OPRON 183 rue de l'Oratoire	Contre le projet (sans motivation)
FC 105	Mme Anaëlle ROBERT, 445 chemin Balance	Bruit, poussières
FC 106	Mme Françoise RICHE-FEU 28 rue L. Jessu, Sainte-Clotilde	multiples nuisances aux riverains
FC 107	Mme NAZE, 110 rue Pierre Rosely	Bruit, pollution, nuisances, hausse du trafic routier
FC 108	M. Emmanuel BABY Saint-Denis	Bruit, implantation en quartier résidentiel, urbanisme à revoir

31

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

FC 109	Mme Aurélie DOLPHUS 297 chemin Canal Moreau	Hausse du trafic routier
FC 110	Mme Marie Claire LARAVINE, 308 chemin Jeanson, RDM les Bas	Risque effondrement des terrains, risque inondation
FC 111	Mme Véronique BEGUE, Sainte-Clotilde	Atteinte à la qualité de vie des riverains, bruit, hausse du trafic routier
FC 112	Mme Cornelia BEGUE 1061 chemin Patelin	Bruit, risque sanitaire, hausse du trafic routier
FC 113	Mme Marie Josée BEGUE 1061 chemin Patelin	Bruit, poussière, pollution, risque sanitaire
FC 114	Mme BEGUE Marie Mimose	Bruit, poussière, atteintes environnementales, risque sanitaire, hausse du trafic et risques associés
FC 115	Melle Charline ROGER 448 chemin Jeanson	Risque sanitaire, vu son enfant en bas âge
FC 116	M. Jean François HOAREAU 2078 chemin Patelin	Proximité des habitations, risque effondrement des terrains, risque inondation, baisse de valeur des biens fonciers
FC 117	Mmes Françoise et Florine MALBROUCK 58 ruelle Lacotte	Bruit, risque sanitaire
FC 118	Mme Suzanne MALBROUCK 56 ruelle Lacotte	Bruit, hausse du trafic routier, risque sanitaire, vu son âge et sa santé déjà fragile
FC 119	Mme Corinne SAMELOR, Champ Borne	Protection de l'environnement
FC 120	Mme Valérie LEGER 1008 chemin Patelin	2 points ne sont pas étudiés dans le dossier : Vibrations sur les maisons, notamment du fait des 200 rotations de camions Résurgences d'eau qui s'ajoutent aux ruissellements
FC 121 Sur	M. Jean Marc TECHER et Mme Nathalie SINAPIN	Mauvaises dates de l'enquête publique (vacances scolaires) Absence de concertation en amont.

32

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

8 feuillets	1069 chemin Patelin	<p>Proximité des habitations, durée d'exploitation 25 ans, atteinte à 34 ha agricoles</p> <p>Bruit, poussière, risque sanitaire, hausse trafic routier et risques associés, risque inondation, notamment par le mur anti-bruit, utilisation de l'eau d'irrigation, dégradations environnementales.</p> <p>Quelles compensations pour les riverains et agriculteurs si des dommages surviennent ?</p> <p>Dévalorisation des maisons, aucun avantage apporté au niveau local</p>
-------------	---------------------	--

Observations développées dans la Pétition 1

Signataires	Nature de la problématique
240 signataires dont 13 commentateurs	<p>Généralités sur la prise de conscience des dangers du réchauffement climatique, et la nécessité de préserver l'environnement et la santé.</p> <p>Le projet de carrière et de ses installations porte un risque écologique et environnemental (faune), impacte les terres agricoles sur 34 ha dont 22 ha d'extraction.</p> <p>Le projet porte des risques de contamination de nappe phréatique (fond de fouille à moins d'un mètre), de pollutions, des risques sanitaires (poussières, bruit), des nuisances liées à la hausse du trafic routier.</p> <p>L'ensemble de ces nuisances entraînera une dégradation du cadre de vie, entraînant une dévaluation des habitations.</p>

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

3/ AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

Les PPA qui se sont exprimées sont la MRAe (Mission Régionale d’Autorité Environnementale), le Département, l’architecte des bâtiments de France, et le maire de Bras-Panon.

Votre réponse aux observations de la MRAe ayant déjà été communiquées et jointe au dossier d’enquête publique, je n’en rappellerai pas la teneur dans le présent PV, mais il vous est possible de la compléter ou d’en détailler certains points.

Quant aux autres PPA, vous êtes invité à formuler votre réponse sur les points soulevés.

Avis du Département

Cet avis, formulé le 1^{er} juillet 2019, est défavorable.

SUJET	Remarques
Réseau d’irrigation	Le projet nécessitera le déplacement de 5 bornes d’irrigation et de conduites, par la SAPHIR qui agira aux frais du pétitionnaire, et qui veillera au maintien de la desserte pour les autres abonnés du secteur. L’usage agricole de l’eau restera prioritaire sur l’usage industriel.
Surface agricole	Le projet impacte 35 ha de terres agricoles, et est préjudiciable au devenir agricole du périmètre agricole de champ-borne, pour lequel un PAEN ² est à l’étude.
RD 47	Aménagement de l’accès carrière à réaliser par le pétitionnaire selon les prescriptions du service des routes du Département.
Avis défavorable	

² Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), instauré par le département avec l’accord de des communes concernées et sur avis de la chambre d’agriculture. Il précise les aménagements et les orientations de gestion permettant de favoriser l’exploitation agricole, la gestion forestière ainsi que la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages. (Articles L.143-1 à L.143-6 et R.143-1 à R.143-9 du code de l’urbanisme).

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d’autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l’exploitation d’une carrière, d’une installation de traitement de matériaux, d’une station de transit de matériaux, et d’un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

Avis de l'Architecte des Bâtiments de France

Cet avis, formulé le 29 mai 2019, n'exprime pas une position favorable ou défavorable, mais consiste en une demande de pièces complémentaires (photos) ou d'explications.

SUJET	Remarques
Implantation	Quelle sont les modalités de retour à l'activité agricole sur les 3 ha de l'installation fixe de traitement ?
Activités annexes	Demande de détails sur la compatibilité des déchets inertes du BTP du remblaiement, avec le potentiel agronomique des sols. Demande d'arguments complémentaires sur la nécessité de bâtir un atelier mécanique, et sur l'usage des hydrocarbures et autres produits, potentiellement incompatibles avec la reconstitution de la richesse des sols. Demande de complément du dossier avec des photos de l'existant (fermes et élevages)

Avis des communes de Bras-Panon et de Saint-André

Selon l'article R 512-20 du code de l'environnement : « *Le conseil municipal de la commune où l'installation projetée doit être implantée et celui de chacune des communes mentionnées au III de l'article R. 512-14 sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête* ».

Les services municipaux des mairies de Saint-André et de Bras Panon nous ont informé qu'ils ne pouvaient répondre strictement à ces formalités, aucun conseil municipal n'étant programmé dans les délais requis.

L'avis du maire de Bras-Panon a été remis en main propre au commissaire enquêteur lors de la permanence du 13 août 2019, et a été immédiatement joint au dossier déposé à Bras-Panon, et dès le lendemain à Saint-André (siège de l'enquête) et mis en ligne sur le site internet de la sous-préfecture.

L'avis de la commune de Saint-André ne nous est pas encore parvenu.

35

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

Avis du maire de Bras-Panon

Avis défavorable	
Motifs	Durée d'exploitation très longue (25 ans) La proximité des maisons d'habitation constitue une menace sur la qualité de vie des riverains. Impact sur les terres agricoles (+ de 35 ha) S'agissant des risques d'inondation : une partie du périmètre est concernée par des aléas forts (zone B3) d'après le PPRI. Malgré les dispositions pour limiter le risque inondation, celui-ci est réel et bien présent. La marge minimum de 50 m entre la berge de la Rivière du Mât et la surface en extraction reste très insuffisante.

4/ PROBLÉMATIQUES PRINCIPALES et QUESTIONS DIVERSES

Concernant les observations du public, tous supports d'expression confondus (hors les pétitions dont la vocation est d'exprimer une opposition au projet) le sens des avis est orienté comme suit :

Observations défavorables au projet	222
Observations favorables	19
Contre-proposition	1
TOTAL des observations (y compris quelques doublons)	242

Concernant leur analyse, la méthodologie suit les phases suivantes : prise en compte de chaque observation, extraction de la problématique exprimée et des arguments développés, report dans un tableau dédié à chaque support d'expression, élaboration de statistiques par tableur Excel.

C'est ainsi qu'une observation pouvant développer plusieurs thématiques (bruit, poussière, risque inondation...), les 222 observations défavorables ont exprimé 574 items de préoccupation.

L'utilisation du tableur permet de dégager, par des pourcentages, les items qui préoccupent le plus les personnes qui s'opposent au projet. Ils apparaissent par ordre décroissant. La dernière colonne comptabilise les personnes qui soutiennent le projet (sans détail des items).

36

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.

Enquête publique du 22 juillet au 22 août 2019.

Procès-verbal de synthèse des observations – 30 août 2019

Support des Observations	Problématiques exprimées dans les observations défavorables du public										Contre propositions	Avis favorables	problématiques cumulées
	nuisances sonores	poussières	trafic routier	risques sanitaires	risque inondation	atteintes au milieu naturel	atteinte à l'agriculture	dévalorisation foncier	autres problématiques	Contre propositions			
Registres	39	32	34	27	21	18	6	6	18		1	8	210
Emails	14	13	14	11	3	8	8	1	4		0	11	87
Courriers	0	0	0	0	0	1	6	0	0		0	0	7
Formulaires	63	50	45	43	14	34	3	7	11		0	0	270
S/ total détaillé	116	95	93	81	38	61	23	14	33		1	19	574
% age général	48	39	38	33	16	25	9,5	5,8	14	0	0	8	
% age par rapport aux obs défavorables	52	43	42	36	17	27	10	6	15				
	nuisances sonores	poussières	trafic routier	risques sanitaires	risque inondation	atteintes au milieu naturel	atteinte à l'agriculture	dévalorisation foncier	autres problématiques		Contre propositions	Avis favorables	

37

ANNEXES du rapport

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS, pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes implantés au lieu-dit « chemin Patelin », sur le territoire de la commune de Saint-André.

Décision TA n° E19000015/97 du 26/04/2019.